

SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2002

BUREAU :

Président : M. François LANCE
Vice-présidente : Mme Annick BOUNOUS
Secrétaire : M. François BAERTSCHI
Membres : M. Gilles AUGSBURGER, Mme Andrée JELK-PEILA,
M. Charles PAGE

Sont présents :

MM. Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Mariefrance DANCET, MM. Florian DUBATH, Alain ERETZIAN, Marc GUILLERMIN, Pierre-Henri HEIZMANN, Henri IMHOF, Pierre JAQUET, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Jean-Pierre LEWERER, Mathieu LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Mmes Nathalie REVILLOD, Patricia SOLIOZ, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Mme Marina WYSS LOTTAZ, M. Dominique ZEHFUS

Excusés : Mme Marceline DILONARDO, MM. Christian GERBEX, Christian MARCHIANDO, Andrès MONCADA, Frédéric RENEVEY, Mme Sylviane SCHENKER

Assistent à la séance : M. Walter SPINUCCI, Maire
MM. Pascal CHOBASZ et Marco FOLLMY, Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Photo de groupe
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2002
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 3 juin 2002 – Rapporteur : M. Alain ERETZIAN**
Commission des finances – Séance du 12 juin 2002 – Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY
 - a) Alarmes des bâtiments communaux – Travaux d'assainissement
Crédit d'investissement (Fr. 273'000.--) **p. 1029** **Arrêté**
 - b) Ecole En Sauvvy – Réfection du bassin de natation
Crédit de construction (Fr. 3'725'000.--) **p. 1032** **Arrêté**
Options – Crédit d'investissement (Fr. 862'000.--) **p. 1032** **Arrêté**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 20 juin 2002

- 8) **Commission de l'environnement – Séance du 4 juin 2002 – Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
Commission des finances – Séance du 12 juin 2002 – Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY
 Aménagement du parc Navazza – Secteur « A »
 Emplacement de fêtes - Crédit d'étude (Fr. 110'000.--) **p. 1036** **Arrêté**
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 10 juin 2002 – Rapporteurs : M. Gilles AUGSBURGER et M. François BAERTSCHI**
- a) Election du Président et de la Vice-présidente **p. 1038** **Information**
- b) Démolition de la serre du parc Emile-Dupont (sans No) sise à l'avenue du Plateau 4 **p. 1038** **Arrêté**
- c) Démolition du bâtiment No A772 du parc Emile-Dupont (ex-bureaux architecte) sis à l'avenue du Plateau 4 **p. 1038** **Arrêté**
- d) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,40) sur la parcelle 4152, feuille 28 de Lancy, au chemin Louis-Burgy **p. 1039** **Arrêté**
- e) Plan localisé de quartier No 29168-543, situé le long du chemin des Troènes **p. 1040** **Arrêté**
- f) Enquête publique tram section Grand-Lancy **p. 1048** **Résolution**
- 10) **Commission de l'environnement – Séance du 4 juin 2002 – Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
- a) Visite des jardins familiaux de la Chapelle – Motion du parti Radical « Jardiner sainement pour un environnement de qualité » **p. 1049** **Vote**
- b) Divers
- 11) **Commission sociale - Séance du 18 avril 2002 - Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ**
- a) Programme de sensibilisation à l'aide humanitaire de la classe d'école 908 AH du cycle des Grandes-Communes - Audition de Mme Katia Peccoud, responsable de la Croix-Rouge « Année humanitaire » **p. 1052** **Information**
- b) Désignation d'une représentation de la Commission sociale au sein du groupe de travail sur le projet de proximité initié entre l'Etat et la Commune **p. 1053** **Vote**
- c) Divers
- 12) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 30 avril 2002 – Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**
 Audition de la délégation du Conseil d'Etat sur le projet de proximité aux Palettes et du Palais de l'Equilibre **p. 1055** **Information**
- 13) **Commission des finances – Séance du 12 juin 2002 – Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**
 Election du Président et de la Vice-présidente **p. 1057** **Information**
- 14) Motion pour un recours à de l'énergie électrique produite à Genève qui soutient les ressources et l'économie locale **p. 1057** **Motion**
- 15) Propositions individuelles et questions **p. 1061**

1. PHOTO DE GROUPE

M. LANCE : J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance ordinaire du Conseil municipal, en saluant notre nouveau Maire, M. Walter Spinucci, MM. Chobaz et Föllmi, Conseillers

Séance ordinaire du 20 juin 2002

administratifs, ainsi que le public, qui voudra bien nous excuser ce soir de cette modification d'horaire, qui ne se reproduira plus durant les prochaines séances. Cette modification d'horaire est due à une séance importante qui s'est déroulée tout à l'heure.

Je vous prie d'excuser les absences de Mme Marceline Dilonardo, Mme Sylviane Schenker, M. Christian Marchiando, M. Christian Gerbex et de M. Frédéric Renevey.

Il est de tradition que le président nouveau vous exprime quelques mots, ce que je ferai de façon succincte. C'est vrai que c'est avec une certaine fierté, et comme vous pouvez le deviner, avec une certaine émotion, que je prends possession de ce siège présidentiel du Conseil municipal de Lancy.

En effet, je vais entamer ma douzième année de Conseiller municipal, qui sera certainement la dernière et accéder à cette présidence, représente un certain aboutissement... et je ne peux m'empêcher, dans ces circonstances, d'avoir une pensée pour les différents membres de ma famille qui m'ont précédé au sein de ce Conseil depuis fort longtemps.

Durant ces 11 années passées à ce Conseil municipal, j'ai vécu beaucoup de moments de satisfactions, quelques déceptions, quelques moments de découragement, mais par contre une chose est sûre, cette charge de Conseiller municipal m'a permis de découvrir des personnes de tout horizon, avec chacune leur personnalité propre et leur intérêt pour leur commune.

En effet, d'abord au sein de ce Conseil municipal en découvrant la personnalité de chaque Conseiller, qu'il soit municipal ou administratif, ensuite en côtoyant les chefs de services et les collaborateurs de la mairie, les différents mandataires présents à nos commissions, des chefs d'entreprises, les responsables des sociétés communales ou autres associations, et surtout en cultivant les contacts avec les Lancéennes et les Lancéens.

Je suis convaincu que le fait d'entretenir ces contacts et de se mettre à l'écoute de cette population est la base même de notre engagement de Conseiller municipal, tout en étant conscient que cet exercice devient de plus en plus difficile dans une commune de plus de 25000 habitants.

D'ailleurs, j'ai été particulièrement agacé, comme beaucoup d'entre vous, lorsque la délégation à la proximité du Conseil d'Etat a mis les pieds dans notre plate-bande en créant ce groupe de travail dans le cadre de son projet-pilote dans le quartier de Lancy-Sud.

Cette initiative du Conseil d'Etat devrait être un signal d'alarme pour nous, Conseillers municipaux de milice. Je vous engage, Mesdames et Messieurs, à être beaucoup plus présents dans nos quartiers et à participer plus activement aux manifestations organisées par nos sociétés communales ou associations de quartiers en vous mettant à l'écoute de notre population.

J'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont encouragé et qui m'encouragent dans cet engagement communal et en particulier Catherine, mon épouse, qui a souvent fait preuve de beaucoup de compréhension et de patience.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

Je me réjouis de présider cette dernière année de législature avec la collaboration des membres du Bureau et votre appui, en vous encourageant à participer activement à nos débats, mais en n'oubliant jamais d'écouter et de respecter vos collègues, les Conseillers administratifs et le public, quel que soit leur moyen d'expression.

Je terminerai en remerciant ce public fidèle qui suit nos séances avec beaucoup de discipline et de patience, ces séances étant souvent longues et fastidieuses, sans oublier notre procès-verbaliste, Madame Maya Augsburg, qui accomplit son travail d'une façon remarquable et avec beaucoup de discrétion, et bien sûr notre huissier Jean-Louis Breda, sur qui je compte beaucoup pour le décompte des voix ce soir. Je vous remercie.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme REVILLOD : Concernant les points 8) et 10) pour la Commission de l'environnement, étant donné que Mme Dilonardo est absente, je serai le rapporteur.

Mme SOLIOZ : Etant donné que la Commission sociale, sous le point 11) avait demandé à ce que le Conseil municipal se prononce sur la participation de Conseillers municipaux dans le groupe de proximité, je propose qu'on transforme le point 11b) d'information en vote.

M. BAERTSCHI : Pouvez-vous motiver votre demande ?

Mme SOLIOZ : On avait proposé à la Commission sociale de proposer deux représentants dans le groupe de proximité, et suite à quelques remarques, on avait décidé, étant donné que la séance était le jeudi, et que le groupe se rencontrait le lundi, on avait décidé d'envoyer deux personnes, en attendant que le Conseil municipal se prononce. En l'occurrence, il n'y a pas de vote pour ce point-là, alors que la Commission avait désiré que le Conseil municipal se prononce.

M. BAERTSCHI : Je permets d'intervenir parce qu'au dernier Bureau qui était après cette Commission, il avait été suggéré qu'il y ait un représentant et son suppléant. Le vote pourrait être différent en fonction de cette discussion qui avait eu lieu au Bureau.

M. LANCE : Est-ce que vous acceptez la proposition de Mme Solioz ? Cette proposition est acceptée.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MAI 2002

M. ERETZIAN : En page 1001, point c), sous le nom de Mme Bounous, la date est fautive, il s'agit de l'année 2001.

M. LANCE : Sans autre remarque, ce procès-verbal est accepté en remerciant Mme Augsburg.

Séance ordinaire du 20 juin 2002**4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. LANCE : Je vous rappelle qu'une séance extraordinaire de ce Conseil municipal a été initiée par le Conseil administratif le 29 août 2002. D'autre part, le 3 octobre, se déroulera une séance de toutes les commissions réunies concernant l'Agenda 21.

Je viens de recevoir une lettre, qui est en fait adressée à notre ancienne Présidente, Mme Dancet, c'est un courrier de M. Moncada, dont je vous donne lecture :

« *Objet : démission*

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner - avec effet immédiat - du Conseil municipal de la Ville de Lancy.

Un conflit de personne récurrent avec M. François Baertschi, associé à des difficultés d'engager un dialogue constructif au sein du groupe des Verts de Lancy, sont les raisons de ma démission. Par ailleurs, de trop fortes divergences quant au rôle et aux responsabilités politiques de notre formation, m'ont conduit à faire ce choix.

C'est avec un réel regret que je prends congé des membres de votre Conseil.

Le débat d'idées ainsi que la défense des intérêts liés à la problématique de l'environnement me tiennent toujours à coeur. A présent, c'est en dehors du cadre institutionnel communal que je les exercerai.

Je reste donc actif sur le plan politique, mais ne défendrai plus mes idées au sein de votre hémicycle.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de cette information et d'en lire le contenu lors du prochain Conseil municipal, je vous adresse, mes salutations distinguées. »

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. SPINUCCI : Tout d'abord, j'aimerais au nom du Conseil administratif, vous adresser mes plus vives félicitations ainsi qu'à votre Bureau pour l'accession au perchoir, et souhaiter que le travail que vous allez effectuer, pendant cette année, soit des plus fructueux, efficace, et toujours dans la meilleure entente possible.

Ma seule communication concerne le document que vous avez trouvé sur vos places, il porte le titre « Bilan économique et social de la Ville de Lancy ». C'est un document qui a été établi par un des experts faisant partie du groupe de pilotage Agenda 21, et qui complète l'étude environnementale qui avait été faite, il y a quelques années. Ce document sera pris en considération dans le cadre du groupe de pilotage Agenda 21.

M. CHOBAS : Je dois vous informer que l'entreprise que nous avons mandatée pour le démontage et le remontage des pavillons appartenant à la Commune de Plan-les-Ouates nous a fortement déconseillé de réaliser cette opération. En effet, cette entreprise a constaté que la vétusté de ces pavillons constituerait un risque non négligeable, de ne pas pouvoir les remonter de manière correcte. En contrepartie, l'entreprise nous a proposé d'autres pavillons qui avaient été utilisés dans le cadre du Paléo Festival de Nyon, d'une surface équivalente à celle des pavillons de Plan-les-Ouates. Le Conseil administratif a donc donné suite à cette proposition et ce sont donc ces pavillons-là qui seront installés dans le cadre de la deuxième quinzaine du mois de septembre à Lancy-Sud.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

M. FOLLMY : J'ai également une communication. A la demande de la sécurité civile cantonale, nous serons probablement amenés à ouvrir, vers mi-septembre, un poste de quartier de la protection civile à Lancy.

En effet, nous devons constater une légère recrudescence au niveau des requérants d'asile, mais chose plus grave, c'est que les requérants d'asile sont également touchés par la crise du logement, puisque l'Hospice général ne dispose plus suffisamment de logements pour pouvoir les loger. C'est la raison pour laquelle, nous serons amenés à ouvrir ce poste de protection civile. Nous ne sommes pas les seuls, la Ville de Genève devra également le faire, ainsi qu'une autre commune.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 3 juin 2002 –
Rapporteur : M. Alain ERETZIAN
COMMISSION DES FINANCES – Séance du 12 juin 2002 –
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**

**a) Alarmes des bâtiments communaux – Travaux d'assainissement
Crédit d'investissement (Fr. 273'000.--)**
=====

M. ERETZIAN présente le sujet : Nous avons reçu M. Jufer du bureau Gallay & Jufer SA, ingénieurs-conseils en électricité, en vue d'une remise en ordre des alarmes installées sur les principaux bâtiments de la commune.

M. Jufer explique, qu'afin de définir le cadre de cette étude, un rapport très détaillé a été établi, dans lequel sont mentionnés par bâtiment, l'état actuel des installations d'alarmes (incendie, protection et technique) et les améliorations à apporter. Les bâtiments, non pourvus d'installations d'alarmes, ont également été visités pour évaluer la nécessité d'une installation, si le besoin se justifiait.

Le système actuel ne déclenche pas d'alarmes sonores, car ces dernières sont interdites, c'est un système dissuasif, par gyrophare.

Les 3 solutions proposées, sont : « minimale » - « conseillée » et « optimale ». Pour 5 bâtiments, nous sont soumises des options pour des détections incendie et anti-intrusion.

Vu la palette importante des bâtiments sur Lancy, au niveau économique, il est conseillé de rattacher les sites à un centre externe spécialisé, en laissant les

Séance ordinaire du 20 juin 2002

interventions aux professionnels. Ce centre de réception d'alarmes, n'a pas encore été choisi.

Selon le message du Conseil administratif recommandant la solution « optimale », la récapitulation financière est la suivante : configuration optimale pour un total de Fr. 136.600.--, le crédit sollicité est de Fr. 138.000.--. Les options représentent la somme de Fr. 134.700.--.

Le coût d'exploitation annuel est de Fr. 19.000.-- pour les 30 bâtiments. Il s'agit du rattachement de tous les bâtiments auprès du centre de réception d'alarmes.

Les interventions éventuelles sont facturées en plus, selon un tarif à l'heure ou à forfait. Le forfait paraît plus intéressant, particulièrement si on a une alarme anti-intrusion.

Le coût approximatif du forfait se situe entre Fr. 80.-- et Fr. 90.-- par bâtiment et par mois, donc Fr. 2.400.-- environ.

Un commissaire demande quelle est la différence entre la configuration « conseillée » et « optimale ». Pourrait-on partir de la solution « conseillée » et ensuite rajouter les éléments complémentaires, ou doit-on tout réaliser d'un bloc ?

M. Jufer nous explique que, dans le système optimal, des critères de sécurité supplémentaires sont installés, mais la base est la même entre les deux systèmes. Il peut être installé les éléments proposés dans le système conseillé et rajouter par la suite les éléments supplémentaires pour atteindre le niveau de sécurité de la proposition optimale.

Un commissaire demande si on peut espérer une économie par rapport aux primes d'assurances ? Notre assureur a été consulté, l'économie est très faible car le contrat d'assurance englobe la totalité des bâtiments communaux et on bénéficie déjà d'un rabais de quantité, il sera donc difficile d'en obtenir encore un autre. On pourra discuter d'un rabais lors d'un renouvellement du contrat.

Le résultat du vote de la commission est : pour la solution « optimale » à Fr. 138'000.-- : 7 pour / 1 contre

Etant donné qu'au budget des investissements, un montant de Fr. 110.000.-- est inscrit, ce crédit a été soumis à la Commission des finances et, vu le résultat de ce vote, c'est cette dernière qui tranchera. M. Spinucci nous rappelle que, lors de l'inscription au budget des investissements, on note un chiffre sans aucune base. On le réajuste par rapport aux études, afin de le présenter, devant la Commission des finances, qui peut accepter ou refuser.

Puis la commission s'est prononcée pour les options, s'élevant à Fr. 134'700.- concernant 5 bâtiments par : 4 pour – 1 contre – 3 abstentions.

En conséquence, après ces différentes décisions, la Commission s'est prononcée par 5 pour / 3 abstentions pour un crédit d'investissement total de Fr. 273.000.--.

M. VOLERY présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué nous rappelle que le Conseil municipal a voté un crédit d'étude de Fr. 30'000.-- le 17 mai 2001. Il relève

Séance ordinaire du 20 juin 2002

que le système actuel est obsolète, voire défaillant, et qu'il est impératif de remédier à cet état de fait. Le crédit se divise en deux volets : base nécessaire Fr. 138'000.--, options proposées : Fr. 135'000.--, soit un total de Fr. 273'000.--.

Certains commissaires ne comprennent pas bien comment on arrive au crédit sollicité pour la configuration optimale. M. Föllmi indique que cette configuration revient à Fr. 90'000.-- et en plus, il y a les honoraires et les frais. Le coût d'exploitation représente le 10 % du montant. Ces alarmes sont reliées à un centre qui reçoit les appels, actuellement dispersés.

Un commissaire intervient pour faire une remarque d'ordre général sur les investissements au budget de cette année. On dépense beaucoup plus et ceci est inquiétant par rapport à l'enveloppe globale. M. Föllmi peut répondre de façon précise, relevant deux éléments :

1. Fin mai, nous avons dépensé réellement Fr. 7'577'000.-- pour les investissements sur un budget de Fr.30'713'000.--.
2. Pour le reste de l'année, il y a des éléments qui figurent, mais ceux-ci seront décalés, par exemple : piscine de Marignac, Parc Navazza, projet de passerelle Tivoli, au-dessus de la route de Chancy (problème avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement) et, suite à un recours des habitants contre les conséquences des rénovations des immeubles locatifs place des Ormeaux et Recluses, le projet est en veilleuse.

On arrive à un total de Fr. 10 mios non consommés cette année, et on a par conséquent une marge de manoeuvre par rapport au budget des investissements voté.

Une autre constatation est soulevée sur un décalage entre un budget de plus de Fr. 30 mios et les crédits sollicités. On peut réellement se demander si on a encore les moyens humains de le gérer, car on constate qu'aucune somme n'est inscrite sur certaines lignes budgétaires où on trouve avec des montants sous-évalués.

Après ces remarques d'ordre général, la Commission donne un préavis positif sur cet objet à l'unanimité.

M. PASQUIER : Juste une précision, dans les deux rapports on a entendu parler du budget d'investissement, mais également du budget d'exploitation, et il ne m'a pas semblé entendre le montant dédié à la maintenance annuelle de ces installations qui représente plusieurs dizaines de milliers de francs.

M. SPINUCCI : Je crois que M. Eretzian en a parlé. Le coût d'exploitation annuel pour la configuration minimale : Fr. 13'000.--, la configuration conseillée : Fr. 19'000.-- et la configuration optimale : Fr. 22'000.--. Pour les options proposées : Fr. 5'000.--. Si vous acceptez la configuration optimale et les options proposées, il s'agit d'une somme de Fr. 27'000.--, sans les interventions bien entendu. Comme cela a été précisé, elles sont facturées à part.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 20 juin 2002**b) Ecole En Sauvy – Réfection du bassin de natation
Crédit de construction (Fr. 3'725'000.--)
Options – Crédit d'investissement (Fr. 862'000.--)**

=====

M. ERETZIAN présente le sujet : Lors de cette séance, la commission a auditionné, nos mandataires, M. Gallay, ingénieur pour la partie électrique, MM. Hemond et Cusin du Bureau Solem pour le bassin et M. Humbert, ingénieur CVS.

Les commissaires ont reçu le rapport-audit-estimatif des installations électriques établi par le Bureau d'ingénieurs Gallay et Jufer SA.

Le plan financier est décomposé comme suit : d'une part des travaux de réfection indispensables, d'autre part, différentes options techniques (passage au gaz de la chaufferie - capteurs solaires thermiques - capteurs solaires photovoltaïques, couplage chaleur-force - réfection des menuiseries extérieures.

Si les options concernant les capteurs solaires thermiques ou solaires photovoltaïques demeurent facultatives, les travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture du bâtiment de la salle de gymnastique adjacente, et de la toiture du bâtiment du bassin de natation, sont indispensables.

Depuis notre dernière rencontre la situation ne s'est pas aggravée, mais demeure inquiétante. Quelques travaux ont été effectués suite à des fuites, et il a été constaté que l'intérieur du tableau électrique, était attaqué par le chlore. Il a été décidé de l'assainir, poste qui a donc été rajouté. Autre élément supplémentaire demandé entre-temps : l'éclairage du fond de la piscine, afin de mieux voir les utilisateurs dans l'eau, par sécurité. Et, Il a été aussi décidé de changer en bloc, les sanitaires de l'aula, ce qui ne sera pas un luxe.

Il est prévu de changer le traitement de l'eau, par un mélange d'hypochlorite de calcium et d'acide sulfurique. Ce dosage a le mérite d'être moins corrosif, et ne présente pas plus de danger que le mélange traditionnel.

Les panneaux solaires thermiques, couvriront le 27 % des besoins en production d'eau chaude. Vu le souci des commissaires de savoir si la piscine était exploitée durant l'été, il leur a été confirmé que l'installation solaire thermique, servira pour l'eau chaude sanitaire de la piscine, exploitée durant cette période par le club de natation, le poste de PC, ainsi que l'appartement du concierge. La pose de panneaux solaires contribuera à la protection de l'environnement.

Dans l'option des capteurs solaires thermiques, et des capteurs solaires photovoltaïques est prévue, dans les deux cas, une plus-value pour la végétalisation de la toiture. La plus-value représente la somme de Fr. 83'000.--. L'option des panneaux solaires thermiques et de Fr. 38'000.--, plus un arrosage pour Fr. 8'000.-- pour les capteurs solaires photovoltaïques

Il s'agit d'une végétalisation spéciale, qui ne se développe pas et ne gêne pas les panneaux solaires. Ce sera une végétation très rase comme on en trouve dans les Alpes, à moyenne altitude. Seul un entretien annuel est nécessaire,

Séance ordinaire du 20 juin 2002

Pour la revente de l'électricité qui serait produite par les cellules photovoltaïques, la Mairie a fait une offre aux SIG en vue du rachat de cette énergie, mais sans réponse pour l'instant.

La commission a accepté à l'unanimité l'arrêté d'investissement d'un montant de Fr. 3.725.000.--.

La commission est passée ensuite au vote des options :

- L'option No 1 - pour le passage au gaz de la chaufferie, pour un montant de Fr. 259.000.--, 7 oui - 1 contre
- L'option No 2 pour l'installation de capteurs solaires thermiques pour un montant de Fr. 474.000.--, 7 oui - 1 contre
- L'option No 3 pour l'installation de capteurs solaires photovoltaïques Fr. 261.000.--, 2 oui - 2 contre - 4 abstentions, donc non retenue
- Option No 4 pour l'installation d'un couplage chaleur-force d'un montant de Fr. 235.000.--, 8 contre
- Option No 5 pour la réfection des menuiseries extérieures et des stores du bassin, d'un montant de Fr. 129.000.--, unanimité.

Le total des options acceptées représente la somme de Fr. 862.000.--.

Après ces votes, un commissaire souhaiterait, à l'avenir, qu'au vu des montants à voter, la Commission se rende sur les chantiers pour évaluer les travaux à effectuer.

M. VOLERY présente le sujet : M. Föllmi fait référence au deux crédits votés en 2001 de Fr. 80'000.-- et de Fr. 170'000.-- qui ont permis d'établir l'état des lieux des installations techniques du bassin et d'examiner en détail les options qui sont proposées.

Au budget des investissements une somme de Fr. 1,9 mio est inscrite pour 2002-2003. Une commissaire dit son inquiétude de voir une telle dépense pour ce bassin et peut-être au détriment de la piscine de Marignac. Le Conseiller administratif délégué relève que deux bassins ont été refaits, Caroline et Bachet, pour une dépense de l'ordre de Fr. 1,8 mio à Fr. 1,9 mio pour chacun d'eux. Mais la piscine En Sauvy est plus importante. Pour ce qui est de la piscine de Marignac, il est inscrit aujourd'hui la somme de Fr. 4 mios au budget des investissements 2002, mais après les études, on parle d'une évaluation de Fr. 8 mios. Il faut voir que cette école a plus de 30 ans et que le bassin est très utilisé.

La Commission entre dans le détail des options proposées. Un commissaire relève que beaucoup de monde est d'accord pour l'installation de capteurs solaires thermiques, mais qu'on va dépenser près de Fr. 500'000.-- pour un équipement qui ne servira à rien parce que, en juillet et août, l'école est fermée. La garantie a été donnée à la commission des Travaux et constructions que le Lancy-Natation l'utilise tout l'été. Un commissaire intervient pour rappeler que nous sommes à la Commission des finances, et que notre rôle est d'avaliser la position de la commission des Travaux et constructions, et non de rediscuter des questions techniques.

La commission se prononce sur un oui à l'arrêté relatif à la réfection de la piscine et ceci unanimement.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

Pour ce qui est des options, la Commission se prononce pour un vote en bloc, contrairement à la commission des Travaux et constructions : 3 pour - 3 contre - 1 abstention

M. LANCE : Comme vous pouvez le constater, ces arrêtés vont être votés en deux fois : un pour le crédit de base et l'autre pour les options.

M. SPINUCCI : J'aimerais apporter quelques précisions concernant l'utilisation d'hypochlorite de calcium ou l'hypochlorite de sodium, qu'on appelle communément l'eau de Javel. Il nous est confirmé que c'est bien l'hypochlorite de sodium, eau de Javel, qui sera utilisée dans cette installation.

Les avantages et les inconvénients, on peut vous les décrire, mais disons qu'au niveau de l'investissement, la solution choisie est légèrement meilleur marché, puisqu'elle coûte Fr. 16'300.--, hors taxe, au lieu de Fr. 17'600.--. En revanche, il y a une forte différence dans les coûts d'exploitation annuels, puisque l'hypochlorite de sodium coûterait Fr. 1'400.-- par année, hors taxe, alors que l'hypochlorite de calcium coûterait Fr. 3'500.--, c'est-à-dire plus du double, hors taxe, par année.

Une deuxième précision que j'aimerais donner est celle concernant la végétalisation des toitures. Dans les montants qui vous ont été donnés, jamais la végétalisation des toitures n'est comprise dans les montants, c'était un renseignement supplémentaire qui vous a été fourni dans les messages, mais elle n'est pas comprise dans les montants.

J'aimerais encore préciser par rapport à l'utilisation du bassin d'En Sauvy par le Lancy Natation. Après renseignements, l'utilisation est assez aléatoire, il y a peu d'utilisation, en été bien entendu. En revanche, ceci peut peut-être influencer le vote des capteurs solaires. Ce qu'il faut savoir c'est qu'ils ne fonctionnent pas qu'en juillet et août, mais pratiquement à partir du début du printemps, et jusqu'aux mois de septembre-octobre, et que, pour le surplus, l'appartement du concierge est pratiquement en fonction toute l'année.

M. HEIZMANN : Je reprends la balle au bond. Il est clair que mon intervention s'articulera uniquement sur l'option No 2 « capteurs solaires thermiques ». Je tiens à insister parce que, lors de la Commission des finances, et dans les procès-verbaux de la Commission des travaux et constructions, il apparaît, de façon péremptoire, qu'il y avait une très forte utilisation en juillet-août, j'ai également pris mes renseignements, et comme cela a été dit ce soir par M. Spinucci, cette utilisation est très aléatoire. Quand on dit très aléatoire, autant dire très faible.

Il faut être conscient, et je l'ai dit à maintes reprises, que si on veut investir dans des énergies renouvelables, faisons-le de façon intelligente. Et dans le cas d'espèce, installer des capteurs solaires en juillet-août, qui ne seront donc pas utilisés, alors que cela représente 40 % de la période de rendement de cette installation, c'est une erreur, et c'est clair que ce ne sont pas les douches que le concierge prendra qui pourront absorber ce surplus de chaleur.

Pour mon compte, je propose que l'on mette au vote l'option 2 « capteurs solaires thermiques ».

Séance ordinaire du 20 juin 2002

M. DUBATH : Si j'ai bien compris, la deuxième délibération tient compte uniquement des options qui ont été retenues par la Commission des travaux et constructions.

M. SPINUCCI : C'est le grand débat. Si on continue à se baser uniquement sur des questions financières, l'intervention de M. Heizmann est parfaitement logique, et il faut l'accepter. Par contre, je pense qu'à un moment donné, il faut changer de philosophie. D'abord, c'est vrai, juillet-août, le bassin n'est pas utilisé, mais il est utilisé tout le reste de l'année. M. Heizmann a parlé d'une utilisation de 40 % en juillet-août, il reste encore 60 %, ce qui n'est pas négligeable.

Je pense que le moment est venu de changer de philosophie. J'ai entendu, pas plus tard que ce matin, que l'on demande de supprimer, ces prochaines années, 2 centrales nucléaires. Il faut absolument chercher des énergies de remplacement. Nous pouvons faire un tout petit pas dans le sens du remplacement des centrales nucléaires, en acceptant aujourd'hui un sacrifice financier qui est relativement modeste, par rapport aux capacités financières de la Commune.

N'oublions pas que nous avons aussi accepté une motion qui demande que tous les bâtiments publics, locatifs de la Commune, comportant plus de 40 personnes, soient également équipés de ce genre de capteurs. Je pense que le changement de philosophie aujourd'hui est absolument indispensable, parce que si on ne parle que de francs, alors on ne fera jamais rien dans ce domaine.

Mme JELK-PEILA : Si on peut dire que l'utilisation du solaire n'est pas tout à fait évidente, compte tenu de l'utilisation, ce serait peut-être l'occasion, en tenant compte de l'ensoleillement de ces bâtiments, de passer aux capteurs.

M. HEIZMANN : Vous m'excusez, je suis obligé de répondre. Si l'on met les capteurs solaires thermiques avec un vitrage, en juillet-août, la température dans ces capteurs dépasse le point d'ébullition de l'eau, donc n'importe quel ingénieur, même sanitaire, a fait cette étude, il le sait. Qu'est-ce qu'on va faire dans ces cas-là, c'est qu'on doit faire marcher l'installation et décharger de l'eau chaude à l'égout. Il y a de multitudes d'écoles qui fonctionnent comme cela, où vous avez des rejets d'eau en été, parce qu'il ne faut pas que l'installation monte en surchauffe.

Vous me direz que sur le bilan environnemental, et dans le concept de développement durable, c'est très logique d'utiliser de l'eau, de la chauffer pour rien du tout, pour pouvoir préserver l'installation, et ensuite, de mettre cette eau bouillante à l'égout.

Si on passe au vote, je demande à ce que l'on mette une instrumentalisation pour voir si l'été, lorsque que cette installation fonctionnera, si on ne rejette pas de l'eau à l'égout.

La deuxième chose, de mettre en relation le démantèlement des centrales nucléaires, alors qu'ici, on parle justement de mettre en place une nouvelle production thermique au gaz naturel, je ne comprends pas très bien la passerelle que fait M. Spinucci.

M. DUBATH : Je tiens à m'inscrire en pro suite à ce qui vient d'être dit, parce que les capteurs solaires récents sont des capteurs solaires qui ne sont plus vitrés, mais qui sont métalliques, qui peuvent très bien supporter l'ensoleillement, sans être déchargés.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

M. SPINUCCI : Je crois que la démonstration avait également été faite par les représentants de la Société Sebasol qui est en charge du dossier didactique qu'on met en place dans le cadre de la construction de la 2ème étape de l'école du Petit-Lancy. Ce problème de la surchauffe avait été soulevé, mais la technique existe aujourd'hui, comme l'a rappelé M. Dubath, pour éviter cette surchauffe, et un rejet d'eau chaude dans les égouts.

M. LANCE : Suite à la proposition de M. Heizmann, est-ce que le Conseil municipal est d'accord de revoter cette option 2 ?

M. AUGSBURGER : J'aimerais juste signaler, avant que l'on vote, que ce n'est pas un montant de Fr. 474'000.--, mais un montant de Fr. 98'000.--, dont on discute. L'étanchéité c'est Fr. 285'000.--.

M. LANCE : Je repose ma question sur cette question de voter l'option No 2. La proposition de M. Heizmann est rejetée par 10 oui – 15 non.

Les arrêtés 7b) – crédit de construction est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

- Options - crédit d'investissement Fr. 862'000.-- est accepté par 21 oui – 7 non – 0 abstention. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. VOLERY présente le sujet : M. Föllmi signale que Mme Calmy-Rey a envoyé un courrier aux communes, les informant que les budgets 2003 pourront être votés jusqu'en décembre 2002. La Présidente du Département des finances désirant obtenir des renseignements plus précis sur les rentrées 2001.

Le Président de la Commission demande si les commissaires ont des commentaires à apporter suite à l'article de la Tribune de Genève sur l'endettement des communes, en particulier la nôtre. M. Föllmi interviendra auprès de la presse pour leur expliquer que, sur l'endettement global de notre commune, il faut déduire la dette afférente aux immeubles locatifs. Le rectificatif a paru dans la Tribune de Genève le 19 juin 2002.

8. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 4 juin 2002 –

Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO

COMMISSION DES FINANCES – Séance du 12 juin 2002 –

Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY

**Aménagement du parc Navazza – Secteur « A » - Emplacement de fête –
Crédit d'étude (Fr. 110'000.--)**

=====

En l'absence de Mme Dilonardo, Mme REVILLOD présente le sujet : Modification du montant figurant à l'ordre du jour. Il se monte effectivement à Fr. 110'000.-- + les honoraires.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

Plus value à cause :

- d'un rapport sur le trafic (solution de parking et mise en place de transports)
- d'examen de laboratoire sur la nature des terres
- d'un mandat donné à un géomètre.

Il est demandé de donner des informations aux habitants du quartier ainsi qu'aux deux associations existantes.

Suggestions de deux commissaires :

- demander au Collège de Saussure d'avertir la Police lors de manifestations
- que les concierges avertissent les locataires lors de fêtes, afin que ces derniers garent leurs voitures dans leurs cases au sous-sol.

Le président lit l'arrêté : accepté à l'unanimité.

M. VOLERY présente le sujet : La Commission des finances s'est réunie le 12 juin 2002, après que la Commission de l'environnement se soit déterminée sur ce même objet qui demande un crédit d'étude pour l'aménagement du secteur A du parc Navazza, coté Nord du parc. Ce crédit n'étant pas prévu au budget des investissements 2002, il doit passer devant notre Commission. Cette étude comprendra aussi le stationnement, le trafic et la mise en place d'un transport dans le périmètre imparti. Le rapport de la Commission de l'environnement a répondu de façon complète à nos questions.

La Commission des finances donne un préavis favorable à l'unanimité.

M. SPINUCCI : Simplement préciser, M. Volery l'a fait, les Fr. 110'000.—ce n'est pas + les honoraires, ce sont des honoraires.

M. ZEHFUS : En opposition à mon groupe, comme j'ai toujours été contre cette place de fête, j'ai lu en long, en large, en travers, l'étude pour le stationnement. J'ose dire, comme lorsqu'on parle d'une équipe de football suisse, un schtroumpf aurait fait mieux. On va donc reporter le stationnement, je m'excuse pour le schtroumpf, c'est méchant, peut-être à Lancy-Centre dans le parking du Crédit Suisse, mais on a le développement du quartier des Mouilles, et on va présenter une place de fête. Même s'il n'y a pas de voitures, on va régler cette circulation, comme un flot de circulation de gens qui vont passer dans ce quartier, où il y aura des nuisances.

Tout ce quartier subit maintenant des nuisances énormes de toutes les manifestations qui y ont lieu, par exemple, le Collège de Saussure en a marre. Personnellement, je serai contre, et je pense qu'on risque d'avoir quelques problèmes.

M. SPINUCCI : C'est une opinion tout à fait personnelle de M. Zehfus. Il y a beaucoup de questions qui ont reçu des réponses, qui ne sont pas pour l'instant exhaustives, c'est la raison pour laquelle, l'étude de stationnement doit être complétée.

Mme CASUTT : Je veux juste intervenir sur les coûts. On parle de Fr. 80'000.--, on en est déjà à Fr. 110'000.--, juste pour l'étude. J'ai quand même un peu peur du coût de la réalisation. Il faut sûrement une place de fête à Lancy, mais là, presque une moitié de plus au départ, cela me choque un peu.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

M. SPINUCCI : En fait, dans l'élaboration du dossier, on s'est rendu compte que les Fr. 80'000.-- étaient consacrés à l'architecte, c'est ce qu'il nous avait dit comme montant, et ensuite, on a cru opportun d'englober dans ce montant, les honoraires pour l'étude de trafic et stationnement, d'environ Fr. 15'000.--, et également l'étude topographique faite par un ingénieur-géomètre, également de Fr. 15'000.--. C'est comme cela qu'on arrive au montant global de Fr. 110'000.--. Ce n'est pas une sous-estimation du montant initial, mais c'est simplement pouvoir compléter la gamme des mandataires nécessaires à mener cette étude jusqu'à la mise en soumission de la comparaison des offres.

L'arrêté 8) est accepté par 19 oui – 8 non – 0 abstention. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séance du 10 juin 2002 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER et M. François BAERTSCHI**

a) Election du Président et de la Vice-présidente
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Aldo Cavaleri est réélu à la présidence et Mme Andrée Jelk-Peila à la vice-présidence.

M. LANCE : On va peut-être grouper les points b) et c).

**b) Démolition de la serre du parc Emile-Dupont (sans No) sise à
l'avenue du Plateau 4**
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Suite à l'acceptation du crédit pour la construction de la crèche, cette serre doit être démolie. Cette démolition, ne figurant pas dans la décision prise le 30 mai 2002, doit être formellement stipulée pour l'obtention des autorisations nécessaires. La commission accepte cette démolition à l'unanimité.

**c) Démolition du bâtiment A772 du parc Emile-Dupont (ex-bureaux
architecte) sis à l'avenue du Plateau 4**
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Suite à l'acceptation du crédit pour la construction de la crèche, ce bâtiment doit être démoli. Cette démolition, ne figurant pas dans la décision prise le 30 mai 2002, doit être formellement stipulée pour l'obtention des autorisations nécessaires.

La Commission accepte cette démolition à l'unanimité.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

M. LORENZINI : J'aimerais juste relever que l'urgence dont on nous a gaussé les oreilles, il y a peu de temps, a l'air d'avoir été oubliée par le Conseil administratif dans l'élaboration de son arrêté.

M. FOLLMY : J'aimerais répondre à l'intervention de M. Lorenzini pour lui dire que c'est vrai qu'il y a un délai référendaire lié à ces démolitions, mais cela n'empêche pas, ce que j'ai expliqué à la Commission de l'aménagement, de faire les travaux préparatoires, tels qu'ils sont prévus en attendant la fin du délai référendaire.

L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

L'arrêté 9c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

d) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,40) sur la parcelle 4152, feuille 18 de Lancy, au chemin Louis-Burgy

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué remet aux commissaires des photographies de l'état actuel de cette parcelle non-construite et de l'état futur de la construction projetée, avec des façades en bois pour deux logements mitoyen de 5 pièces chacun, soit une surface habitable de 307 m2.

Il est précisé que, dans ce secteur, plusieurs dérogations ont déjà été octroyées. Certains commissaires s'inquiètent de l'architecture de ce bâtiment cubique et, il est rappelé que nous ne sommes pas là pour juger de l'architecture, mais seulement de la densité constructible sur cette parcelle. Un commissaire rappelle la volonté de densifier les zones villas et pense qu'il serait malvenu de faire des remarques sur l'architecture, alors que l'on vient d'accepter le projet de la crèche.

La commission accepte ce déclassement par 7 oui et un non.

M. FOLLMY (Clichés) : Vous avez sur ce transparent, au milieu, la parcelle concernée qui se trouve en bordure du chemin Louis-Burgy. Cette parcelle fait un peu plus de 900 m2, sur laquelle devrait s'implanter un projet d'une villa de 2 appartements, sous forme d'un cube, comme vous le voyez, et qui correspond à une densité de 0,40.

Vous avez ici un photo-montage : sur la partie du haut, vous voyez la parcelle, qui est vide de toute construction, et sur la partie du bas, le projet qui est proposé. Je vous rappelle qu'il y a deux appartements de 5 pièces chacun.

M. BAERTSCHI : Je suis la personne qui a refusé cette horreur, architecturalement d'abord, bien entendu, vous l'avez vu, c'est un cube, cela va bien améliorer le quartier, mais ce sont des goûts et des couleurs, on peut en discuter longtemps. En revanche, ce que notre Conseil a toujours, depuis quelques mois, voire quelques années, primé ce sont les raisons pour lesquelles on peut attribuer ou pas un jusqu'à 0,40, mais on a ici, on a le maximum qui est demandé par l'architecte.

Il s'agit d'avoir des transports publics relativement proches, il n'y en a pas. Il faut aussi que des écoles ne soient pas trop loin, là on est encore plus loin, c'est En Sauvy, je pense le plus près. Donc il n'y a aucune raison en fonction du projet que vous avez vu, c'est évidemment une photo-montage, mais d'une laideur architecturale, sinon que d'avoir deux appartements au lieu d'un, c'est le seul avantage, si on considère

Séance ordinaire du 20 juin 2002

qu'il faut à tout prix densifier. En revanche, je ne vois pas du tout les autres critères qui permettraient le 0,40, et donner notre aval à une construction qui ne va pas en tous les cas améliorer le paysage.

Je vous invite donc à voter non à cette dérogation.

M. FOLLMY : Je voudrais juste répondre à M. Baertschi pour lui dire que les TPG passent quand même sur la route du Grand-Lancy, c'est la ligne 43, que par ailleurs, juste un peu en dessus, sur la commune d'Onex, il y a tout un lotissement qui est en construction, et c'est clair que les TPG vont se développer.

En ce qui concerne maintenant l'accès à l'école En Sauvy, il y a aussi d'autres enfants dans le quartier qui vont bien à l'école, et cela ne les empêche pas d'utiliser leurs petites jambes pour y aller.

M. PASQUIER : Juste pour vous dire que j'étais prêt à voter cet arrêté, on peut accorder ce genre de dérogation, mais là alors, j'en prendrai l'adage, le poids des mots du rapport de la Commission et le choc des photos, et là j'ai un choc, et je refuserai.

L'arrêté 9d) est accepté par 18 oui – 5 non – 4 abstentions. (Voir Annexe).

e) Plan localisé de quartier No 29168-543, situé le long du chemin des Troènes

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Il s'agit d'un projet de plan localisé de quartier pour un immeuble prévu sur deux parcelles, dont l'une a été rachetée par l'Etat de Genève, l'autre étant privée et habitée. Le projet prévoit 32 logements de 4 étages sur rez avec un parking en sous-sol.

M. Föllmi nous fait part de remarques reçues par le département du Groupement pour la sauvegarde de plateau de Saint-Georges, soit :

- trouve choquant et inacceptable d'apprendre par la Feuille d'avis officielle ce projet de plan localisé de quartier
- estime que c'est un acte d'agression vis-à-vis du couple propriétaire qui entend y rester
- demande que la loi et le règlement soient modifiés et estime que la méthode employée n'est pas digne des autorités
- estime que la densité est trop importante et engendrera des nuisances dans le secteur et invite les promoteurs à se faire connaître pour une concertation avec les habitants.

Dans sa réponse, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement précise que la densification est conforme au plan directeur cantonal, accepté par le Grand-Conseil. Il est précisé que l'Etat a acquis cette parcelle selon le droit de préemption, sans promoteur, et qu'une enquête publique a eu lieu.

Un commissaire est surpris du manque de concertation de la part de l'Etat et regrette la manière de morceler le secteur, sans traiter les parcelles avoisinantes. Il confirme

Séance ordinaire du 20 juin 2002

que l'Etat n'a pas besoin d'avoir un promoteur et qu'il a toujours la possibilité de confier la réalisation du projet à une fondation.

Un autre commissaire rejoint les propos du groupement et constate que la réponse du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement tempère la situation, car un fonctionnaire chargé des acquisitions avait dit oralement qu'une partie du bâtiment pourrait être construite en limite de propriété. Il n'est pas favorable à ce plan localisé de quartier, car cet immeuble ne sera pas réalisé avant 10 ans.

Un commissaire souligne qu'un plan localisé de quartier est une manière de donner un signe aux personnes désirant acquérir un terrain, et que c'est une information que quelque chose prend forme.

Le deuxième courrier émane d'un propriétaire d'immeuble entre le chemin des Vergers et celui de Vert-Pré, qui semble vouloir faire des démarches pour que ces chemins deviennent communaux.

Le Conseiller administratif délégué nous informe que cette question sera traitée lorsque le projet démarrera et que, si ces chemins passent du domaine privé au domaine public, ils doivent être en très bon état d'entretien, afin d'éviter des surprises ultérieures.

Vu le manque de concertation, les commissaires modifient l'arrêté en fonction des remarques citées plus haut et passent au vote : 7 oui et 1 non.

M. FOLLMI (Clichés) : Vous voyez ici un plan localisé de quartier très classique. Il se situe le long du chemin des Troènes, et pour vous repérer, vous avez tout en bas, la chapelle protestante du Petit-Lancy, avec la route de Chancy.

Ce plan localisé de quartier fait suite aux immeubles qui ont été construits dans le quartier des Maisonnettes au chemin des Maisonnettes et au chemin des Troènes. Il occupe deux parcelles, cette première parcelle qui a été préemptée par l'Etat de Genève, et cette parcelle où vit encore un couple.

Il s'agit d'un bâtiment de 4 étages, plus superstructure sur rez, qui pourrait comporter 32 logements, et puis, en ce qui concerne le parking, il y a possibilité de loger en sous-sol, avec entrée de ce côté-là du bâtiment, un certain nombre de véhicules, à raison de 1,3 place par logement.

M. LORENZINI : Tout d'abord, je voudrais rappeler que le fait que ce plan localisé de quartier soit soumis, semble tout à fait logique, que c'est en zone de développement, et que cette zone est vouée à se développer tôt ou tard. Par ailleurs, le 80 % du périmètre compris entre les chemins des Troènes, Maisonnettes, avenue du Petit-Lancy et route de Chancy est déjà développé.

Il est à noter également que nous sommes en face de la zone dite « Pied du champignon », et que le Grand Conseil, de par l'adoption du plan directeur, a entériné le déclassement en zone villas de ce secteur, conformément aux vœux de la population, du Conseil municipal et du contre-projet dont nous avons déjà passablement parlé ici.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

Visiblement, l'Etat cherche par un certain nombre de propriétés dont il a la maîtrise à créer des réserves de potentiel à bâtir. Ceci, vu la crise du logement que nous connaissons actuellement, semble tout à fait louable. Reste que la méthode peut être contestée. En effet, dans le cas présent, visiblement, nous n'avons pas une certitude, mais le propriétaire voisin de la parcelle appartenant à l'Etat, a vu se développer un plan localisé de quartier sur sa parcelle, sans qu'il soit consulté. Ceci est tout à fait regrettable et, a d'ailleurs été rajouté sur la demande expresse de la Commission dans l'arrêté que nous votons ce soir.

Le point qui, à mon sens, est le plus gênant est plutôt le fait que l'Etat n'a pas jugé utile de concevoir d'une manière globale la fin d'urbanisation de ce secteur, alors qu'il reste 4 parcelles disponibles, il en traite 2, proposant un immeuble avec un plan localisé de quartier qui s'arrête uniquement à l'emprise d'un seul immeuble, et ceci est très regrettable.

Le traitement global du reste du périmètre aurait permis de clarifier la situation, entre autre par rapport à la chapelle protestante qui risque, vu les 2 parcelles restantes, voir un immeuble s'édifier relativement proche, et ceci ne permet pas un urbanisme correct.

Nous avons déjà réagi vivement, il y a quelques mois, lors de l'élaboration d'un plan localisé de quartier à l'angle du chemin des Palettes et du chemin des Semailles. A l'époque, l'Etat avait au moins esquissé quelques variantes de conditionnement de différents immeubles, afin de proposer un plan localisé de quartier qui concernait uniquement un seul immeuble, et nous l'avions déjà regretté. Mais là, même ce travail n'a pas été effectué.

Au vu des tensions que nous vivons à Lancy, quant à la problématique de l'aménagement, il est particulièrement regrettable que l'Etat agisse de la sorte. Si un référendum est lancé sur ce plan localisé de quartier, qui devra aller au front, une fois de plus, pour expliquer à la population les enjeux du développement à Lancy, de la manière dont on développe ? Nous sommes en face et à côté des deux secteurs les plus sensibles de la Commune, et on nous propose de telles aberrations urbanistiques.

Le groupe Démocrate-chrétien pense approuver ce plan localisé de quartier, vu les remarques qui sont faites à l'arrêté, mais il est clair qu'une autre solution pourrait s'offrir, celle de renvoyer le paquet complet au Conseil d'Etat, avec demande pour que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement revienne avec une proposition globale, et non pas uniquement sur le secteur de ces 2 parcelles.

M. PASQUIER : J'ai hésité à intervenir sur ce sujet pour la raison suivante c'est qu'effectivement, j'y trouve un intérêt, étant depuis 4 mois installé au chemin des Vergers. Si on rallume le projecteur et qu'on remonte le plan, il n'est pas tout à fait exact. Pour vous situer ce quartier du Petit-Lancy, ce qui nous a poussés à nous installer au chemin des Vergers, c'est qu'effectivement, il y a une mixité entre un quartier de villas et un quartier d'habitations, où la densité n'est pas trop importante.

Si vous regardez bien, ici, se trouve un immeuble de 8 étages, l'immeuble qui se trouve au chemin des Vergers également, un immeuble de 8 étages, et en haut du chemin des Troènes ainsi qu'au chemin des Maisonnettes, on a des immeubles de 4 et 5 étages.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

En discutant avec les voisins et les gens qui habitent le quartier, on s'est rendu compte qu'effectivement, cela n'allait pas. On ne peut plus aller dans cette direction-là. Vous pouvez imaginer que tous les habitants qui sont au chemin des Vergers, au chemin Vert-Pré, lorsqu'ils ouvrent leurs fenêtres, ont un magnifique poumon de verdure devant eux, c'est toute la partie du champignon, y compris l'endroit où on projette de faire ce plan localisé de quartier.

M. Lorenzini l'a très justement relevé, c'est un sujet qui est éminemment délicat sur Lancy, on l'a vu avec l'initiative de l'Alu. J'aimerais quand même remémorer quelques éléments à ce Conseil. Nous avons transmis notre décision au Grand Conseil avec un exposé des motifs. Dans cet exposé des motifs, on disait, j'en viens tout de suite au constat : *« les Lancéens l'ont dit à plusieurs reprises ces dernières années par la voie d'un référendum contre des projets de plans localisés de quartiers. Une plus grande densité d'habitations n'est plus supportable sur la commune, car qui dit habitations, dit également béton, trafic et bruit. Les habitants de Lancy se rendent bien compte que l'on ne peut plus, indéfiniment, densifier et qu'il faut sauvegarder ce qui peut l'être encore. »*

Alors, est-ce que ce vote de ce soir n'a pas une signification de test au niveau du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, j'en doute. Il faut regarder aujourd'hui sur la Commune, j'ai fait le tour ce matin, j'ai rarement vu autant de grues et chantiers. Il y a tout le quartier des Marbriers qui est en train de se développer, des immeubles continuent à fleurir vers le tennis du Petit-Lancy au chemin de la Solitude, il y a des immeubles qui sont en train de se construire entre l'avenue du Curé-Baud et le chemin des Semailles. Il y a tout un projet qui est en train d'être établi au chemin Champs-Gottreux.

Lorsque le Conseil administratif nous présente des projets de plans localisés de quartiers, où nous sommes partenaires, il ne s'agit pas d'un petit immeuble planté dans ce que j'appelle un PLPQ, un petit plan localisé de quartier. Donc, il y a vraiment une incohérence.

Je me pose la question aussi par rapport à cet aménagement-là, pourquoi, on n'y trouve pas des commerces ? On se rend compte qu'il y a beaucoup de personnes, c'est plusieurs centaines de personnes qui habitent maintenant dans ce quartier, et on ne fait que d'y construire des logements.

Aujourd'hui, il faut un peu vous remettre en question, c'est clair que vous avez eu les caucus, je fais appel aux chefs de groupes, aujourd'hui, accepter ce plan localisé de quartier, qui ne va pas se réaliser tout de suite, puisqu'on nous parle de 10 ans, et on nous dit aussi qu'un des propriétaires, M. Secrétan, n'était même pas informé de ce projet-là. C'est donner un signe fort auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en disant, qu'effectivement pour nous, peu importe, on donne un chèque en blanc sur un projet qui se réalisera dans 10 ans.

Moi, je dis non, et puis, je vous encourage à ne pas vous abstenir, parce que l'abstention ne sert à rien, bien au contraire, j'en fais appel aux chefs de groupes, de réfléchir à ce sujet-là, et de refuser ce plan localisé de quartier.

On a parlé dernièrement avec 3 Conseillers d'Etat, ils étaient prêts à venir auprès des communes, à Lancy, pour expliquer et nous aider dans nos décisions. Je souhaiterais que M. Moutinot vienne et rencontre notre Conseil municipal, pour nous expliquer ce

Séance ordinaire du 20 juin 2002

qu'il a derrière la tête, en lançant un plan localisé de quartier qui ne se réalisera pas avant 10 ans.

Je suis un peu déçu de la Commission de l'aménagement du territoire, je dois le dire, l'ayant présidée. C'est vrai qu'en mettant dans les considérants que nous allons voter ce soir, qu'effectivement, le Conseil municipal est quelque peu heurté de la manière dont cela s'est passé avec les voisins. Pour moi, c'est un peu du gnanngnan politique, mais cela manque vraiment de courage politique.

M. DUBATH : Je voulais juste rappeler que, dans le plan localisé de quartier, le « Q » est pour quartier. Cela fait plusieurs fois maintenant, il y a cet exemple à l'angle du chemin des Semailles, qu'on nous propose des timbres-poste. A force de juxtaposer des timbres-poste, sans avoir de vision globale et cohérente, on se retrouve avec une urbanisation qui est absolument impossible.

On a entendu dans ce même Conseil de nombreuses personnes insister sur l'avantage des zones de développement, sur le fait qu'il y a des plans localisés de quartiers, on a un certain contrôle sur les constructions. Je crois que ce soir, il est temps de prendre nos responsabilités, d'exercer ce contrôle, et de refuser ce projet. Charge à ses auteurs ou à d'autres, de revenir avec des plans localisés de quartiers qui soient cohérents, qui englobent aussi les problèmes de circulation parce que c'est évident, si on met un immeuble, c'est quelques voitures en plus, donc il n'y a pas trop de problèmes de nuisance. Mais à force de rajouter des petits immeubles sans réfléchir aux nuisances, on se trouve avec un quartier complètement anarchique et les nuisances existent. Il faut avoir des vues d'ensemble, il faut qu'on arrête d'accepter des petits morceaux de puzzle à poser comme cela.

Il faut avoir une vue d'ensemble, et les considérants de dire qu'on accepte, mais qu'on déplore comment les choses ont été faites, cela n'a aucun intérêt, la seule chose qui va rester, c'est le vote. Je vous demande de refuser ce plan localisé de quartier.

Mme JELK-PEILA : Je n'ai pas préparé d'intervention, mais je suis obligée de me sentir très mal à l'aise par rapport à un certain nombre d'interventions. Ce soir, je pense que l'intervention de M. Pasquier, est la deuxième intervention partisane dans laquelle, on défend une position personnelle dans la commune, et je ne peux pas accepter cela.

J'ai moi-même habité au chemin des Vergers, pour lequel, vous avez voté un plan localisé de quartier il y a un certain temps, qui a été aussi une des causes de mon départ, puisqu'on construisait contre un mur mitoyen, là où j'habitais. J'habitais dans le HLM qui doit être certainement contigu à votre propriété. A ce moment-là, on n'a pas dit, les gens qui habitent là, on va leur mettre en face le quartier des Maisonnettes, donc j'ai vécu là-bas pendant 10 ans, il y avait 10 ans pendant lesquels je savais que cela allait venir, les constructions devant, les constructions derrière, c'est un quartier où il fait bon vivre, où je me suis sentie très bien, et où je ne pense pas qu'un immeuble là où il est situé, va modifier de manière importante la possibilité de vivre.

Maintenant, il faut savoir si on désire qu'un certain nombre de citoyens ou d'habitants de Genève trouvent à se loger de manière décente, dans un quartier où il fait bon vivre, et ce quartier-là en fait partie, ou bien si on réserve les nouvelles grandes constructions uniquement dans les quartiers où la densité est déjà telle, la circulation très importante, où on sera finalement beaucoup moins.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

Je crois que dans notre Conseil, il est très important qu'on défende une qualité de vie pour l'ensemble des habitants de la Commune présents ou futurs, et non pas sa qualité de vie personnelle dans un endroit où on s'est installé et où on est bien.

Je voterai des deux mains, oui à ce plan localisé de quartier, tout en déplorant la manière dont cela s'est fait vis-à-vis de M. Secrétan, tout en déplorant également qu'il n'y ait pas eu une vue d'ensemble plus grande, mais la vue d'ensemble existait déjà avant, puisque les constructions au chemin des Vergers étaient appelées à se développer, simplement dans des étapes d'un certain nombre d'années.

M. CAVALERI : Tout ce qui a été dit jusque-là me paraît tout à fait honorable et défendable. Je partage plutôt l'avis de Mme Jelk-Peila sur ce plan localisé de quartier, s'agissant d'une zone qui est prévue pour cela. Si nous voulons nous battre pour préserver l'environnement à Lancy, je ne crois pas que c'est ce plan localisé de quartier-là qui y porte plus atteinte, je m'inquiéterai beaucoup plus du type d'intervention que nous venons de voter, sur le 0,40 en zone de villas. Si on mettait les deux dessins l'un à côté de l'autre, vous verriez que, pour 32 appartements de ce plan localisé de quartier, l'emprise au sol, proportionnellement, est beaucoup moindre que les deux logements que l'on a sur la zone villas qui ont une emprise au sol impressionnante.

Je crois que c'est de cela qu'il faudra discuter à l'avenir, c'est de voir si on veut maintenir une vraie zone villas ou bien si on met la zone villas à 0,40, ce qui est une aberration, autant mettre du 1,2 avec plus de place autour, parce que si on veut bétonner le sol, on fait du 0,40. Pour moi ce plan localisé de quartier n'est pas une aberration.

M. LORENZINI : Si je partage les propos de M. Pasquier sur le fait que je trouve regrettable qu'on ait traité seulement cet immeuble, je ne peux pas accepter ses propos quand il dit : c'est très agréable de vivre là-bas parce qu'il y a une certaine mixité. Ce n'est pas un quartier où la mixité est prévue au sein de ce périmètre, c'est une zone de développement. La mixité, il y en a en face, il y a une zone villas, la mixité est assurée.

Dans ce périmètre, le fait de garder deux villas cela est totalement illusoire, et à terme, cela se construira, il n'y aura plus de raison de garder cette mixité. Je ne suis pas du tout d'accord avec ce point-là.

La seule chose que je constate c'est la manière dont cela a été mené et qui pourrait mériter que nous donnions un signal clair au Département sur la manière dont on aimerait, à l'avenir, il traite les plans localisés de quartiers sur notre Commune. C'est la raison pour laquelle, je fais la proposition suivante, c'est que nous refusions ce plan localisé de quartier avec un message, à l'attention du Conseiller d'Etat, comme quoi nous ne sommes pas opposés à un développement de ce secteur, ni à la création de logements bien entendu, mais que nous demandons une étude globale du reste de ce périmètre. Cela ne fera pas perdre beaucoup de retard au Département qui pourra nous faire une proposition d'ici quelques mois, cela ne bloquera pas non plus les logements, parce qu'on sait très bien que cet immeuble ne va pas se construire dans les 6 mois qui viennent, mais cela permettra au moins de faire comprendre une fois pour toute au Conseil d'Etat, quelle est la position de ce Conseil municipal. Avec tous les débats que nous avons eus, la rencontre que nous avons eue avec M. Moutinot, qu'il n'ait toujours pas compris cela, c'est quelque part inquiétant.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

M. DUBATH : Je vais simplement dans le sens des propos de M. Lorenzini. Je suis d'autant mieux placé que je n'habite pas dans le quartier, et j'ai refusé le vote précédent. Ce n'est pas sur le principe de la zone de développement que je me place pour refuser ce plan localisé de quartier, mais c'est sur le fait qu'on ne considère pas l'ensemble des parcelles qui restent, et le nombre était faible, pour avoir un projet cohérent.

M. PASQUIER : J'aimerais répondre à Mme Jelk-Peila. J'ai eu un malaise pour savoir s'il fallait intervenir ou pas, étant donné qu'il y a un intérêt personnel. En fin de compte, pour chacun d'entre nous, on est quand même plus compétent par rapport à ce que l'on connaît. J'ai toujours un peu de peine lorsque je dois me prononcer sur des sujets qui ont trait au quartier de la Chapelle ou bien au quartier des Fraisiers. En fin de compte, dans le discours que nous a fait notre Président en début de séance, il l'a dit : soyez proche de la population, ce dont on parle dans la place de jeux, et bien c'est de ce plan localisé de quartier. Je ne fais rien d'autre que de transmettre en fait la sensibilité qu'on a par rapport aux habitants.

J'ai pris acte que Mme Jelk-Peila, représentante de l'Alliance de Gauche, allait accepter ce plan localisé de quartier, j'ai pris acte que les Socialistes, par la voix de M. Cavaleri, allaient accepter ce plan localisé de quartier. Aux deux groupes, prenez vos responsabilités, on est à quelques mois des élections municipales, si je trouve deux collègues de ce Conseil municipal pour soutenir le vote nominal. M. le Président, je demande le vote nominal.

Mme JELK-PEILA : Nous vous laissons la possibilité de faire un tout ménage avec les votes nominaux. Vous disiez qu'on ne parle bien que de ce qu'on connaît. J'ai vécu pendant 10 ans au 6, chemin des Vergers, donc je donnais aussi la question tout autant que vous, et je trouve que c'est un endroit où il fait bon vivre.

Je trouve intéressante la proposition de M. Lorenzini dans laquelle, on dit accepter un aménagement de ce quartier et le désirer, mais qu'un plan total et complet soit proposé. Ma proposition serait que l'on aille dans ce sens-là, ce n'est pas du tout pour couper court à votre désir électoraliste, mais simplement pour qu'on soit très clair dans les choses, parce que je n'ai pas menacé, ce que vous faites régulièrement, j'ai simplement dit que là, il y avait un intérêt partisan qui était très gênant.

M. LANCE : M. Lorenzini, en fait, vous proposez le refus de cet arrêté ?

M. LORENZINI : Mais avec l'envoi d'un texte au Département, ce n'est pas un simple refus sur lequel le Conseil d'Etat peut ensuite dire, c'est un avis négatif, on passe outre, il faut l'expliquer. Il faut écrire au Conseil d'Etat, je ne sais pas si ce serait une résolution. La Commission de l'aménagement du territoire, dans sa prochaine séance, pourrait être chargée de rédiger un texte.

M. PASQUIER : Je crois qu'il y a des juristes qui sont mieux placés pour répondre à cela. On est dans un contexte légal, on a 45 jours pour se prononcer, on doit dire oui ou non. Et puis vous mettez tous les considérants que vous voulez à l'intérieur, et ensuite le Conseil d'Etat prendra acte. Je maintiens toujours mon vote nominal.

M. CHOBAS : A titre personnel, je souhaite quand même réagir. Je suis arrivé à Lancy en 1966, et j'ai été hébergé au bénéfice d'immeubles construits en zone de développement. Je crois qu'aujourd'hui, quand vous connaissez la situation sur le plan

Séance ordinaire du 20 juin 2002

du logement, il y a des mesures qui sont urgentes à prendre. C'est évident qu'aujourd'hui, on peut dire que ce n'est pas ce plan localisé de quartier qui va résoudre quoique ce soit, puisqu'il n'est pas prévu qu'il soit mis en œuvre immédiatement.

Mais, pour les déclassements c'est le même raisonnement, en disant qu'effectivement un certain nombre de déclassements devraient être opérationnels relativement rapidement et d'autres seulement à moyen ou à long terme. Mais l'ensemble de ces mesures forme un tout. On peut regarder ceci par le petit bout de la lorgnette sur le plan local, mais quand on examine le problème au plan cantonal et communal, il faut considérer que nous sommes, aujourd'hui, dans une situation d'urgence. Il y a un certain nombre de choses que l'Etat et les communes doivent réaliser.

M. Dubath a mentionné le caractère restreint de ce plan localisé de quartier. Mais c'est trop facile de dire que cet élément-là est insuffisant. Je vous rappelle que quand on a fait une démarche, en accord avec l'Etat, sur un projet de plan localisé de quartier qui s'appelait Surville, et qui portait sur un périmètre plus grand que celui qui vous est soumis ce soir, il avait été engagé une démarche de concertation avec un schéma directeur pour justement essayer d'avoir une vision qui soit la plus large possible. Ceci a fini par attiser les oppositions qui se sont accumulées pour finir par aboutir à un vote négatif.

Il n'y a pas forcément de solution miracle qui permette de toujours présenter la même vision au niveau des présentations de plans localisés de quartier. Certaines fois, ce sont des plans localisés de quartiers qui comportent un secteur qui est vaste et qui est plutôt général alors, qu'à certaines occasions, ce sont des petits plans localisés de quartiers, comme en l'espèce qui portent sur un nombre restreint de logements. Mais, aujourd'hui, tous les moyens sont bons pour essayer de favoriser la construction de logements. En ce qui me concerne, c'est dans ce sens-là que je vous invite à accepter ce plan localisé de quartier.

M. DUBATH : Je pense reprendre l'esprit des interventions de Mme Jelk-Peila et de M. Lorenzini. Ce n'est pas la construction de logements sur cette parcelle qui est mise en cause, c'est le fait qu'il y a deux autres parcelles. Si on veut pouvoir tenir compte de l'ensemble, il faut avoir un projet sur ces 4 parcelles.

M. FOLLMY : J'aimerais apporter quelques rectifications par rapport aux propos de M. Dubath. En particulier, lorsqu'il parle de l'immeuble qui a été construit à l'angle du chemin des Semailles, chemin des Palettes. Cet immeuble n'est pas tombé du ciel par hasard, de la manière dont il est conçu, de la manière dont il est implanté. Il a fait l'objet d'une étude un peu plus approfondie par le Département de l'aménagement, qui a été vue par la Commission de l'aménagement de Lancy, et aussi par l'ensemble du Conseil municipal.

C'est vrai que cela s'est passé lors de la précédente législature, et toujours est-il que cela a été fait sur la base d'un concept, réfléchi, et non pas par hasard.

Quant à cet endroit-là, c'est vrai que nous n'avons pas de concept global par rapport aux 4 parcelles qui restent à construire, mais je suis prêt à parier que, même avec un concept global, ce plan localisé de quartier tel qu'il se présente va rester, cela ne va absolument rien changer.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

M. LANCE : Je demande que les personnes qui sont d'accord avec la proposition de M. Pasquier pour un vote nominale veulent bien lever la main.

Le vote nominal est accepté.

M. CAVALERI : Est-ce qu'on préciserait dans le vote nominal, que ceux qui votent sont candidats ou non aux élections prochaines.

Vote nominal :

M. Cavaleri : oui – M. Jaquet : oui – M. Zehfus : non – M. Eretzian : abstention – Mme Lapaire : oui – M. Imhof : oui – M. Augsburg : oui – M. Heizmann : oui – Mme Dancet : oui – Mme Wyss-Lottaz : non – M. Dubath : non – M. Volery : oui – M. Perez Iriarte : oui – M. Todeschi : oui – M. M. Lewerer : oui – Mme Revillod : oui – Mme Malagoli : oui – M. Pasquier : non – M. Page : non – M. Baertschi : non – Mme Jelk-Peila : oui.

L'arrêté 9e) est accepté par 14 oui – 6 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

f) Enquête publique tram section Grand-Lancy

=====

M. BAERTSCHI présente le sujet (clichés) : Ayant eu l'honneur au dernier Conseil municipal de présenter, sans image, le futur tracé du tram et ses aménagements, j'ai cette fois le privilège de vous le commenter, version Commission de l'aménagement du territoire, et ce en images.

L'enquête publique a recueilli un nombre de réactions important qui a fait l'objet d'une brochure volumineuse, dont le contenu peut se diviser en quatre parties :

1. des oppositions standards formulées par la majorité des propriétaires du 17, chemin du 1er-Août
2. des oppositions standards de commerçants et quelques habitants du village, 22 en tout
3. un propriétaire riverain, famille Mauron, qui demande un autre tracé afin de diminuer l'emprise de la nouvelle route sur son terrain
4. d'autres propriétaires riverains, touchés de la même manière, qui ont d'ailleurs fait opposition.

Parmi les propositions, en vrac, je citerai :

- la demande de faire tourner le tram directement à gauche de l'avenue des Communes-Réunies, de passer devant l'église Notre Dame des Grâces, puis de couper la route et revenir sur le tracé proposé initialement
- la demande d'utiliser le futur parking à côté de M. Schickli pour tous les clients des commerces
- la demande faite par les Passereaux de diminuer d'une voie l'emprise de la route devant la pharmacie Nissole et la boucle du tram des Palettes
- la demande de la paroisse catholique de diminuer l'emprise de la route sur son parvis.

Le cas des propriétaires bordiers de l'avenue des Communes-Réunies est évidemment lié à la perte foncière qu'ils vont subir. Tous se sentent prêts à vendre, sauf Caritas-Cité-Joie qui salue le projet.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

La Commission, après moultes discussions, retient les demandes suivantes de modifications, demandes qui figurent sur le texte de la résolution :

- reculer l'arrêt du tram devant la Mairie pour permettre à plus de gens de prendre le tram
- renoncer à faire passer plus de voitures au chemin Tressy-Cordy. En revanche, étudier un parking souterrain dans la cour éponyme
- faire figurer dans le dossier la requalification des abords de la piscine du Grand-Lancy
- question parcage : faire en sorte de ne pas diminuer les places près des commerces de la place du 1er-Août - voir à utiliser l'avenue du Curé-Baud dans ce sens
- circulation dans le triangle Semailles / Curé-Baud : éviter le trafic de transit et le dévier - en attendant mieux - par le chemin des Palettes. En faire une zone 30 km/h
- l'accès au parking devant l'église devrait être modifié
- la piste cyclable à l'avenue des Communes-Réunies n'est pas intégrale : une meilleure sécurité devrait être envisagée
- le rond-point au-dessus du groupe Mallet semble poser problème : l'Office des transports et circulation serait d'accord - en insistant bien - de le supprimer et de le remplacer par un giratoire à la hauteur de la rampe du Pont-Rouge.

M. FOLLMY : J'ai une communication à vous faire. J'avais posé la question au Département de l'aménagement pour le déplacement de l'arrêt Mairie en direction de l'école Rapin, pour voir si techniquement c'était réalisable ou pas.

Nous venons de recevoir cette réponse qui est la suivante :

« Après avoir soumis la suggestion de déplacer l'arrêt de la Mairie en direction du groupe Mallet aux membres de la cellule de pilotage, ces derniers en ont examiné la faisabilité et ont conclu à l'impossibilité de déplacement.

En effet, la sinuosité importante du tracé aux environs du groupe Mallet exclut toute possibilité de localiser un arrêt qui, pour des raisons de visibilité, se doit d'être situé sur des tronçons rectilignes riverains.

De plus, des comptages effectués par les TPG montrent que les passagers montant à l'arrêt Lancy-Mairie, en direction de la ville, est cinq fois plus élevé qu'à l'arrêt entrée de Lancy. »

M. LANCE : Faut-il supprimer le point a), suite à la lettre que vient de nous lire M. Föllmi ? On maintient le point a).

Résolution acceptée à l'unanimité. (Voir Annexe).

**10. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 4 juin 2002 –
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**

**a) Visite des jardins familiaux de la Chapelle – Motion du parti Radical
« Jardiner sainement pour un environnement de qualité »**

=====

Séance ordinaire du 20 juin 2002

En l'absence de Mme Dilonardo, Mme REVILLOD présente le sujet : La commission est accueillie par M. Pesse, président. Les jardins existent depuis 1957.

Pour répondre au souci des motionnaires en ce qui concerne l'utilisation des produits chimiques, depuis 10 ans, nombre d'entre eux sont maintenant interdits, à l'instar des feux de jardins. Le principe des cultures associées qui s'autoprotègent est de plus en plus d'actualité.

Ce groupement fait partie de la Fédération des groupements des jardins familiaux de Genève.

Les présidents se voient deux fois par an :

- afin de suivre les directives de l'Etat
- de se tenir au courant des avancées environnementales.

Les 9 membres du comité assistent régulièrement à des colloques. Ils doivent tenir informés les utilisateurs des jardins. Les parcelles sont de plus en plus visitées et surveillées. La Fédération organise des cours au Cepta et à l'école d'Horticulture. Un journal mensuel est édité par la Fédération suisse. Elle propose des analyses de la terre et des légumes par le biais du département de l'agriculture. La Migros effectue également ce genre de tests pour une trentaine de francs. La culture biologique est de plus en plus pratiquée; le président évoque un jardin visité en exemple.

En résumé : l'environnement est totalement respecté, cependant l'avenir des jardins est incertain.

Une visite très agréable est proposée aux commissaires. Chaque parcelle mesure 250 m² et toutes sont particulièrement bien tenues. Le service des taxations de la Fédération juge les chalets qui s'y trouvent et peut en demander la destruction s'il ne sont plus conformes. Ces démolitions sont alors à la charge des groupements.

Un apéritif copieux est offert par le groupement.

La discussion se poursuit : Un commissaire évoque les jardins familiaux n'appartenant pas à la Fédération. Ce sont peut-être plutôt ceux-ci qui mériteraient plus d'informations.

Les jardins, n'appartenant pas à la Fédération, dépendent de la Police municipale et ne participent pas à une structure cantonale.

Les jardins sauvages, tels que ceux de Versoix, portent préjudice à la Fédération qui ne peut malheureusement pas intervenir.

La démarche des utilisateurs des jardins n'est pas commerciale. Ils jardinent pour leur plaisir et sont consommateurs de leurs propres produits. Dans l'utilisation des produits chimiques, il est nécessaire de différencier négligence et méconnaissance.

Après discussion, les représentants des jardins se retirent et la commission termine sa séance.

Que fait-on de la motion ? La Chapelle est parfaitement organisée. Il faudrait plutôt s'intéresser aux jardins indépendants. Il existe 3 groupements hors fédération sur le territoire de la commune :

Séance ordinaire du 20 juin 2002

- chemin Daniel-Ihly avec un responsable
- chemin du Fort-de-l'Ecluse
- Et ceux qui appartiennent aux CFF

Imaginer une aide directe et des moyens concrets pour une plus grande information.

Un commissaire demande d'étendre la motion aux villas dont les propriétaires sont peut-être encore moins informés.

Le président propose de donner suite à la motion pour les jardins indépendants et de créer une information sur le site Internet de la commune, et d'étendre l'action aux personnes possédant un potager.

M. HEIZMANN : A mon sens, qu'on transforme cette motion en résolution est une très bonne chose. J'aimerais simplement relever que le document que vous avez, n'est pas la dernière mouture, c'est un premier document que j'avais adressé. Effectivement dans cette motion-là, vous avez été un peu restrictifs, je parlais en particulier des jardins de la Fédération genevoise, et comme l'on sait, il y a aussi deux groupements de jardins familiaux qui ne font pas partie de cette Fédération, qui se trouvent au chemin Daniel-Ihly et au chemin de l'Ecluse.

Maintenant, concernant l'intervention de ma collègue du parti Démocrate-chrétien, je ne crois pas qu'il faille dire que tout va bien dans le meilleur des mondes. J'ai eu des contacts avec le président de la Fédération genevoise, et ce qu'il attendait de notre part, c'était justement que, dans une commune, il y ait un signal clair pour montrer que le politique s'intéressait aux jardins familiaux, parce que les personnes qui gèrent ces jardins, comme vous l'avez vu, il y a une très forte population étrangère, ont souvent le sentiment d'être des laissés pour compte.

Je crois que, si effectivement, ils sont dans une situation de précarité en matière d'établissement, puisque la plupart du temps, les jardins familiaux se situent sur des zones, quand bien même, il existe une zone jardin familial mais qui n'a été utilisée qu'à une seule reprise, ces personnes ont souvent le sentiment d'être un peu sur un siège éjectable, et puis qu'à tout moment, on peut les expulser. Donc, l'objectif de cette motion, qui serait transformée en résolution, c'est simplement de montrer, dans ce Conseil municipal, que ces personnes-là, pour nous, ont une importance, qu'on se préoccupe d'elles, et qu'on est prêt à leur donner un appui. Je ne crois pas qu'il faut y voir une espèce de manœuvre politique ou d'essayer de tirer à nous la couverture, ce n'est absolument pas le cas, c'est simplement montrer que l'ensemble du Conseil municipal se préoccupe de cette population.

Mme CASUTT : Je ne crois pas que ce soit une préoccupation des personnes qui ont des jardins familiaux, c'est de l'ingérence dans leur fonctionnement. Ils ont déjà une fédération, ils ont déjà des gens qui s'occupent de leur sort, cela ne sert à rien d'en rajouter, ce n'est pas à nous de nous occuper de ce genre de chose.

M. HEIZMANN : Je demande simplement qu'on corrige le dernier paragraphe de la première partie du texte.

Résolution acceptée par 15 oui 6 non et 5 abstentions

Séance ordinaire du 20 juin 2002**b) Divers**

=====

En l'absence de Mme Dilonardo, Mme REVILLOD présente le sujet : Satisfaction d'un commissaire concernant les informations données sur le recyclage du papier. Il regrette que cette information soit noyée, les jours de forte distribution de publicité.

Chemin des Pâquerettes angle route du Pont-Butin, la végétation nuit à la visibilité.

Quel suivi après l'introduction des 30 km/h. au Petit-Lancy ? C'est la police qui l'assure. But atteint à Eugène-Lance : net recul de la vitesse. Des ajustements doivent être entrepris sur quelques sites; au Petit-Lancy des gendarmes couchés devront être créés.

La démarche pédagogique inhérente à l'installation des cellules thermiques sur l'école du Petit-Lancy est repoussée; elle se déroulera lors de la seconde étape.

M. LANCE : J'ai une proposition qui m'est parvenue par rapport aux dernières informations, étant donné le peu de public, je propose de ne pas lire les rapports concernant les informations. Cela me gêne un peu par rapport aux personnes qui ont préparé un rapport.

Mme SOLIOZ : Aucun souci, est-ce qu'on pourrait simplement aborder le point b) de la Commission sociale.

Est-ce que vous êtes d'accord de supprimer les informations, je ne voudrais vexer personne. De toute façon, les rapports de synthèse seront dans le procès-verbal.

**11. COMMISSION SOCIALE – Séance du 18 avril 2002 –
Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ**

**a) Programme de sensibilisation à l'aide humanitaire de la classe
d'école 908H du cycle des Grandes-Communes
- Audition de Mme Katia Peccoud, responsable de la Croix-Rouge
« Année humanitaire »**

=====

Mme SOLIOZ présente le sujet : Réception de Mme Peccoud, responsable de la Croix Rouge, M. Molmeaux et M. Daeler, enseignants ainsi que 4 élèves du Cycle des Grandes Communes.

Organisation - Le service «Année humanitaire », partie intégrante de la Croix Rouge Suisse, a mis en place deux programmes orientés pour la population de Genève : Sensibilisation à l'aide humanitaire et réinsertion professionnelle.

Présentation du Programme - Depuis 5 ans, la Croix Rouge propose ce programme à des classes de 9ème générale du Cycle d'orientation, concrétisé par une année de sensibilisation et finalisé par une expérience sur le terrain au Burkina Faso, d'aide à la

Séance ordinaire du 20 juin 2002

construction de 3 classes pour les jeunes (en juin). Les classes sont en général parrainées par une commune. Bernex et Meyrin sont déjà marraines de classes.

Objectifs du programme - Faciliter le passage entre l'école et une entrée en formation professionnelle en définissant un projet de formation et réussissant leur année humanitaire. Non volontaires au départ, les élèves s'engagent formellement par la suite. Les objectifs sont : la valorisation personnelle, la responsabilisation, le développement de la communication, l'estime de soi.

Finances - Le voyage qui revient à Fr. 39'500.-- (16 élèves et 7 encadrants) finalisent le processus annuel qui revient à Fr. 100'000.--, tout compris. Chaque élève participe à hauteur de Fr. 300.--. Au total, il reste Fr. 30'000.-- à trouver.

Présentation des activités au cours de l'année par les différents élèves

- Sélection de 3 actions humanitaires locales qui ont été réalisées au cours de l'année en dehors des heures scolaires : Samedi du partage, Bougies de Noël et Journée des malades.
- Visites organisées : Genève Route, La Rega et démonstration de samaritains
- Recherche de fonds : Comment récolter des fonds, proposer des idées et les organiser. (Vente de bougies, de calendriers, de vin chaud, démarches auprès d'entreprises, etc.)
- Réalisation d'un site Internet dédié au projet

Position de la commission sociale

La proposition que la commune de Lancy soit la marraine du projet est formulée. En contrepartie, les élèves réaliseront une action pour la collectivité, telle que s'occuper de personnes âgées, réalisation d'articles, etc.).

La Commission propose que le Conseil administratif soutienne le projet, et ce au travers le 0,7 % du budget d'ores et déjà prévu au budget pour l'aide humanitaire.

b) Désignation d'une représentation de la Commission sociale au sein du groupe de travail sur le projet de proximité initié entre l'Etat et la Commune

=====

Mme SOLIOZ présente le sujet : Suite à une proposition d'une délégation du Conseil d'Etat, un groupe de proximité a été créé et une cheffe de projet désignée : Mme Reusse-Decrey.

Des membres actifs sur le terrain ont été désignés par le Conseil administratif (police municipale, service social, écoles, office postal, ancien travailleur de rue, etc. et Conseillers municipaux).

L'idée est de faire des propositions d'actions et d'intervention dans le quartier des Palettes.

Plusieurs remarques sont émises :

- Les objectifs et le programme du groupe ne sont pas définis. Pourrait-on connaître qui pilote le projet ? Est-ce que c'est le Conseil administratif ou le Conseil d'Etat ?
- La demande est faite de voir la représentation du Conseil municipal plus étendue (différentes commissions représentées, différents partis représentés, etc.).

Séance ordinaire du 20 juin 2002

- A été aussi exprimé le sentiment de l'ingérence de l'Etat dans les affaires communales (référence aux articles parus dans la Tribune sur la volonté du Conseil d'Etat d'implanter un Palais de l'Equilibre ou même un EMS dans l'Etoile Palettes, etc.)
- Il y a aussi le sentiment d'accentuer le fait que le quartier des Palettes est celui du « mal-être », de mettre le doigt dessus. Ne pourrait-on pas se focaliser sur un autre quartier ?
- Et enfin le sentiment d'aller trop vite. D'une décision prématurée de désigner un délégué censé représenter le Conseil municipal. Et ce, 4 jours après ! Il est reconnu que le circuit d'information n'est pas bon. Ne pourrait-on pas reporter la décision ou en désigner un à titre provisoire ?

Réponses données par le Conseil administratif :

- Le Conseil d'Etat devra rencontrer prochainement le Conseil municipal dans son ensemble pour lui expliquer ses motivations.
- Le nombre de Conseillers municipaux ne devrait pas être augmenté car risque d'être trop nombreux au sein du groupe.
- Et enfin, libre aux Conseillers municipaux de s'impliquer ou non : le groupe se fera quand même !

En conclusion, la Commission et ce à titre provisoire, en attendant que le Conseil municipal se prononce, la Commission sociale désigne deux délégués pour participer à cette réunion.

M. LANCE : Est-ce que vous pourriez préciser la nature de ce vote ?

Mme SOLIOZ : Est-ce que le Conseil municipal est d'accord que les deux délégués désignés par la Commission sociale représentent le Conseil municipal au sein de ce groupe de travail ? Les noms sont : M. Perez Iriarte et moi-même.

M. LANCE : Est-ce que les membres de ce Conseil municipal sont d'accord avec les deux personnes qui ont été désignées à la Commission sociale pour représenter le Conseil municipal à ce groupe de travail pour la proximité.

Vote accepté par 25 oui – 1 abstention.

c) Divers

=====

Mme SOLIOZ présente le sujet : *Analyse de places supplémentaires dans des crèches à Lancy* - Dans la crèche du Crédit Suisse, les places sont exclusivement réservées au Crédit Suisse et Ernst & Young.

Aucune décision de la Banque Lombard Odier de créer une crèche.

Participation du DASS dans le CASS du Petit-Lancy - Le Conseiller d'Etat M. Unger a réouvert le dossier et examine la possibilité de subventionnement aux communes pour la réalisation de CASS sur leur territoire.

Séance ordinaire du 20 juin 2002**12. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séance du 30 avril 2002 –
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA****Audition de la délégation du Conseil d'Etat sur le projet de proximité aux
Palettes et du Palais de l'Equilibre**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Cette commission, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, en présence des Conseillers administratifs, accueillait une délégation du Conseil d'Etat : Mme Calmy-Rey Présidente, en charge du Département des finances, Mme Spoerri, du département de Justice, police et sécurité, M. Unger Département Action sociale et santé ainsi que Mme Reusse-Decrey cheffe du projet de proximité.

Après avoir rappelé que divers articles parus dans la presse, (Tribune de Genève en particulier), donnaient à croire que le Conseil d'Etat avait décidé de réaliser divers projets à Lancy, lesquels n'avaient pas été discutés par les élus locaux, le président de la Commission déclare que l'objet de cette séance est de connaître les intentions du Conseil d'Etat et lui communiquer les besoins communaux recensés grâce à une réflexion de longue durée entreprise, tant par la Commission des écoles culture et loisirs que par la Commission sociale.

Le Conseil municipal entendra donc les représentants du Conseil d'Etat et se déterminera sur la suite à donner dans un délai rapproché.

Pour Mme Calmy-Rey - elle pense être ici pour expliquer ce qui a motivé le Conseil d'Etat à entrer dans une démarche de projet de proximité - l'élément central en est la vie du quartier, là où habitent et vivent les gens, c'est que leurs besoins soient pris en considération, que leur vie soit améliorée et que les politiciens ne restent pas distants des préoccupations des habitants du canton.

La délégation est partie de l'idée qu'un développement social et urbain doit se réaliser sur les lieux où des problèmes d'insécurité sont ressentis. On se situe sur un terrain qui dépend des compétences communales, mais, pour agir, on doit faire appel à des compétences cantonales.

En janvier, la délégation a donc rencontré le Conseil administratif de Lancy et, le quartier des Palettes a été retenu pour concrétiser un projet de proximité. Un groupe de travail a été formé par le Conseil administratif. Il est composé de gens, sur le terrain, connaissant le terrain et est chargé de faire un inventaire des besoins. Ce groupe a tenu sa première séance.

Il est question de décentraliser certains services publics cantonaux afin de mieux se positionner dans le quartier, cela au vu de réactions à l'annonce de la fermeture de bureaux postaux, réactions qui ont mis en évidence l'attachement de la population aux services mis en place dans les quartiers, comme l'implantation du CASS. On peut envisager le déplacement d'autres services cantonaux, la fiscalité et l'office des personnes âgées, par exemple, de manière à recréer un espace public comme il en existait autrefois.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

Lors de la séance avec le Conseil administratif, le Conseil d'Etat a convenu d'une information à l'Association des communes genevoises, ce qui a été fait, et a évoqué la question du Palais de l'Equilibre. La raison en est la volonté du Conseil d'Etat de rapatrier ce bâtiment vers Genève après la clôture d'Expo 02, la possibilité que ce soit à Lancy. Selon Mme Calmy-Rey, c'est au Conseil municipal de se prononcer, et elle regrette les informations trompeuses de la Tribune de Genève à ce sujet.

Il n'est pas question pour les délégués du Conseil d'Etat d'imposer quoi que ce soit aux communes concernées par les projets de proximité. Le devoir des autorités, tant cantonales que communales, est d'améliorer la vie quotidienne des habitants. L'insécurité fait actuellement objet d'analyse.

Pour Mme Spoerri, des collaborations doivent être développées. Elle cite:

- la présence de l'îlotier
 - le lien direct entre Police et Commune lors des cas importants
 - Protection civile et protection de la population
- La communication et une bonne coordination restent au centre de toutes ces questions.

M. Unger, quant à lui répondra volontiers aux questions. Il précise que la période que traversent nos sociétés est caractérisée par une perte d'identité, qui doit être retrouvée. Il faut retrouver des dimensions humaines et redéfinir une identité à portée de tous, afin de redonner à chacun la sensation d'être « quelqu'un ». Répondre aux besoins identifiés, là où ils sont plutôt que l'Etat les définisse. Bref, permettre à chacun de trouver sa place. Différencier les réponses selon les besoins spécifiques d'une cellule sociale et avancer par de petites réalisations significatives.

Le but de la délégation du Conseil d'Etat est de mettre à disposition un certain nombre de compétences au service du quartier.

De la discussion qui suit, il ressort que :

Le groupe de travail formé devra définir les besoins. Il se doit d'être composé de gens de terrain, impliqués dans le quartier et non pas de scientifiques qui feraient une étude de société ou de groupes de pression (actuellement : travailleur hors mur, garderie, enseignant, office postal, ASM, service social + 1 ou 2 membres du Conseil municipal).

- Le Conseil municipal, le Conseil administratif ou le Conseil d'Etat au niveau de prises de décision ou d'autorisations, de manière à répondre au plus vite à un problème.
- Quant au Palais de l'Equilibre cela paraît une opportunité pour le Conseil d'Etat de mettre aux Palettes un très bel objet, dont le coût de départ est peu élevé, un geste symbolique qui pourrait, par exemple, accueillir une médiathèque, dans un lieu où on trouve différentes cultures humaines et socioculturelles.
- Il est rappelé qu'une liste des activités à intégrer dans le bâtiment socioculturel a été dressée par la Commission des écoles, culture et loisirs. Cette liste d'activités prioritaires ne peut prendre place en totalité dans le Palais de l'Equilibre.
- Les 2 bâtiments ne peuvent cohabiter sur la couverture de la T104. D'autres lieux sont avancés, pour le Palais ou pour une partie des activités programmées. A voir.
- L'idée d'installer un EMS dans une aile de l'étoile Palettes semble séduire de nombreux Conseillers municipaux. Est évoquée également la nécessité de responsabiliser la population, les parents en premier lieu sur leur responsabilité en ce qui concerne la « civilité ».

Séance ordinaire du 20 juin 2002

- Ne serait-il pas judicieux de lier le projet de bâtiment à celui de la couverture-lien entre la piscine et les Semailles, ainsi qu'au futur parking de Lancy-Sud.

Après avoir précisé que la question du Palais de l'Equilibre demande une réponse rapide, car son sort doit être réglé avant la fin d'Expo 02, la délégation du Conseil d'Etat réaffirme que la décision appartient aux autorités de Lancy et que les dérapages dans la presse à ce sujet sont regrettables. Il appartient donc au Conseil municipal d'aller de l'avant dans ce projet.

**13. COMMISSION DES FINANCES – Séance du 12 juin 2002 –
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**

Election du Président et de la vice-présidente
=====

M. VOLERY présente le sujet : La Commission des finances a reconduit avec applaudissements M. Heizmann pour la présidence et Mme Malagoli à la vice-présidence.

**14. Motion pour un recours à de l'énergie électrique produite à Genève
qui soutient les ressources et l'économie locale**

M. LANCE : Je donne la parole aux deux motionnaires, M. Cavaleri et M. Heizmann.

M. HEIZMANN : L'objet de cette motion, je vous rappelle, elle aurait dû déjà être soumise à votre vote le mois dernier, était simplement de montrer un message clair à notre Conseil administratif, par rapport à cette information que nous avons tous reçue dans nos boîtes à lettres, ou dans nos factures bi-mensuelles des Services Industriels par rapport à ce plan de fourniture que les énergies de Genève proposent à la population.

Je ne vais pas revenir dans le détail, mais comme vous le savez, il y a 4 énergies qui sont proposées :

- la vitale bleue qui voit donc une réduction de 2 centimes par KW/h,
- la vitale jaune avec une augmentation de 2 centimes par KW/h
- la vitale verte avec une augmentation de 7 centimes par KW/h et
- la vitale mix qui est proposée, mais en tous petits caractères, puisque c'est une énergie qui fait appel en premier lieu à des productions d'origine nucléaire ou fossile, a un coût de moins 4 centimes le KW/h.

Je pense que le Conseil administratif a certainement dû faire le même calcul, mais j'ai fait un calcul, par rapport à l'enveloppe budgétaire, frais d'énergie de notre ville. La part que l'on peut à peu près estimer en matière électrique, si nous montrions un signal clair, et nous serions une des premières communes à le faire, en passant à l'énergie vitale jaune. Avec ces 2 centimes de plus par KW/h, la facture pour notre ville, serait dès lors de Fr. 80'000.-- supplémentaires par année. Cet investissement

Séance ordinaire du 20 juin 2002

de Fr. 80'000.-- serait utilisé par les énergies de Genève, afin de pouvoir investir dans les énergies, je le rappelle, d'origine locale, c'est cela l'intérêt de la proposition de l'énergie vitale jaune.

M. CAVALERI : Je m'étonne que seul le groupe Socialiste ait cosigné cette motion, qui est éminemment politique. Sur le plan national, je crois savoir que le parti Socialiste n'est pas le seul pour l'environnement et l'énergie renouvelable. Que le parti Radical propose cela n'a aucune importance, au mois de mars prochain, M. Cavaleri ne votera pas Radical pour autant, simplement, comme la proposition était intelligente, je n'ai pas regardé quelle couleur elle avait au départ.

Le groupe Socialiste, avec moi, et toutes les petites polémiques qu'il peut y avoir, pour la valeur politique de cette motion, je trouve qu'elle mérite d'être soutenue.

Mme SOLIOZ : Pour répondre à M. Cavaleri, évidemment que la cause politique du jaune ne m'intéresse guère, par contre, ce qu'elle représente, oui. J'aurais une contre-proposition à faire, la proposition du groupe Radical est une excellente proposition, si ce n'est que je la trouve un peu réductrice.

J'aimerais faire une contre-proposition et demander au Conseil administratif qu'il, non pas étudie les coûts qui seront engendrés si on choisissait la couleur jaune, mais qu'on fasse vraiment un choix politique sur les 4 couleurs qui nous sont proposées, les 4 types d'énergie qui nous sont proposés. On a une chance extraordinaire avec ce choix d'énergie, de pouvoir se positionner en tant que commune sur diverses énergies et sur diverses couleurs. Je trouve que se réduire au jaune qui est l'énergie locale, et qui, sur le plan technique, on ne sait pas si, 2 ou 3 communes prenaient le jaune, si les Services industriels pourraient fournir autant d'énergie, en l'occurrence plus chère que le bleu par exemple. Quand on parle de protéger l'environnement, je crois que le parti Démocrate-chrétien soutient l'environnement tout autant que le parti Socialiste. Simplement la couleur jaune, le concept même de la couleur jaune n'a pas pour base forcément en premier lieu l'environnement, puisque c'est de protéger l'économie locale. Cette représentation politique est très forte, si on choisit la couleur jaune, on va se positionner comme vraiment protéger l'économie locale, donc genevoise.

Personnellement, à l'heure où on vit aujourd'hui, je trouve un peu restrictif de le faire. Je propose que le Conseil administratif nous fasse une étude, une proposition concrète, parce qu'on peut lui faire confiance, sur le mélange des couleurs, c'est-à-dire, quelque chose de plus créatif. De dire le bleu, qui est franchement l'énergie renouvelable qui protège l'environnement aussi, du fait qu'elle est hydraulique, de choisir l'énergie bleue pour l'ensemble de notre réseau, mais par contre, de faire des messages clairs politiques, de dire, la Mairie, puisqu'il est possible de le faire, on la fait jaune, parce que c'est un message politique local. Par contre, on peut très bien choisir un ou deux bâtiments, et dire ce bâtiment, par exemple une école, pourrait être à l'énergie verte, et là, la commune se positionnerait non pas sur un critère qui est la protection de l'économie locale, mais sur l'ensemble des critères qui sont représentés par les couleurs. Je pense que là, on a un geste politique clair à faire, et moi cela me gênerait, malgré que je trouve l'initiative excellente, de ne le faire que sur une couleur, parce qu'on n'est pas d'une seule couleur au sein de ce Conseil, et les autres couleurs sont tout aussi intéressantes.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

Je ne veux pas rejeter la résolution parce que l'idée en elle-même c'est celle qu'on poursuit, simplement de dire, on ne se restreint pas à la couleur jaune, mais on fait une proposition ouverte créative.

M. PASQUIER : J'ai pour habitude de refuser les motions radicales, mais celle-ci, je suis obligé de l'accepter, cela fait plus d'une année, à deux reprises que, lors du point « Propositions individuelles et questions », j'ai demandé au Conseil administratif, à M. Spinucci d'étudier une possibilité de recourir à la bourse solaire qui était un projet des Services industriels. Cela est toujours resté lettre morte, comme la plupart de nos propositions. On utilise les dispositions contraignantes, on donne 6 mois au Conseil administratif pour entreprendre cette démarche-là. Donc, je soutiendrai l'initiative radicale, pour la petite anecdote, chez nous, nous avons souscrit, sur le conseil de mon épouse, à l'énergie verte, je pense que c'est une bonne chose.

En ce qui concerne la proposition de Patricia Solioz, je ne peux pas la suivre parce que la proposition de M. Heizmann était suffisamment claire.

M. BAERTSCHI : Comme M. Cavaleri s'est demandé pourquoi il était le seul du groupement à vouloir signer, on m'a posé la question, je n'ai pas signé pour simple raison de cohérence. Il n'est guère cohérent d'un côté demander d'acheter ce qui est plus cher, et de l'autre côté, de refuser d'en produire. Vous vous rendez compte la stupidité dans laquelle nous allons voter ce soir. C'est complètement stupide, on veut en acheter, mais on ne veut pas en produire. Sachez que lorsque vous branchez votre sèche-cheveux, vous ne savez pas quelle énergie vous utilisez, qu'elle soit verte, jaune, de toutes les couleurs, vous ne savez pas du tout d'où elle vient, ce n'est que la facture qui va changer. Ce n'est pas en prenant de l'énergie celle-ci ou celle-la que vous êtes garant de l'énergie que vous utilisez, absolument pas. C'est un problème purement comptable, les Services industriels vous diront, vous avez fait ce contrat, on vous le mesure tant. Donc, en étant raisonnables, ce serait beaucoup plus simple d'en produire nous-mêmes, au moins on saurait d'où elle vient.

Mme JELK-PEILA : Encore une fois, je serai d'accord avec M. Baertschi au moins sur le fait de produire de l'énergie, et c'est vrai que j'ai systématiquement voté à contre-courant dans ce sens-là. Quant à notre non-signature, elle vient certainement du fait qu'on ne nous l'a pas présentée. Il est clair que nous voterons cette motion. Je n'ai pas tout à fait bien saisi la proposition de Mme Solioz, et je trouve qu'elle mériterait d'être développée, pourquoi se prononcer là-dessus.

Mme SOLIOZ : Je vais essayer d'être claire pour M. Pasquier. Il se trouve que d'autres communes sont en train d'y réfléchir, non pas se positionner dans une seule couleur qui une image politique, vous parlez d'environnement, mais la couleur jaune en l'occurrence l'image qu'elle donne n'est pas forcément celle de l'environnement, elle est d'abord et avant tout celle de la protection du marché local. C'est un choix, si vous estimez que c'est celui-ci que vous voulez faire, faites-le. Je dis simplement que je préférerais montrer une image plus créative et plus riche, en disant on prend la verte pour certains bâtiments, c'est clair que la verte est extrêmement chère par rapport aux autres, on prend la jaune pour certains bâtiments, car il est possible de le faire. Non M. Baertschi, on n'aura pas de l'énergie verte quand on mettra son sèche-cheveux dans la prise, mais par contre au niveau global genevois, la part des énergies renouvelables, j'espère que vous en êtes conscient vous, va augmenter et c'est l'objectif. La part des énergies nucléaires qui sont dans le mix va diminuer. C'est clair que dans votre prise, vous aurez un peu de mix, un peu de jaune, un peu de vert et

Séance ordinaire du 20 juin 2002

un peu de bleu. Par contre, au niveau global, et l'environnement n'a pas de frontière, les énergies renouvelables vont prendre de plus en plus de place, c'est l'objectif. J'espère que j'ai été plus claire.

Mme JELK-PEILA : Je vous remercie pour votre clarté. Pour avoir une certitude sur le type de l'électricité qu'on utilise, il serait bien qu'on se mobilise pour aller voter contre la LME.

M. HEIZMANN : J'ai le sentiment qu'on parle tous de la motion, mais je ne sais pas si tout le monde l'a lue. Elle est d'une clarté olympienne. C'est qu'il est écrit au point II : *« d'évaluer l'implication de ce changement tarifaire sur les comptes de la commune et également de comparer l'éventualité du passage au tarif SIG Vitale Vert »*. Donc, on a l'ouverture, rien nous empêche de faire mieux. Je ne peux pas imaginer qu'avec une centaine de compteurs et d'abonnements que la commune gère dans son patrimoine administratif, que tout d'un coup, on ait une réflexion pour savoir qu'au monopoly, on pourrait peut-être acheter des couleurs. Je sais que mes enfants en ont pour certains jeux, où on met du jaune, du rouge. On lance le dé et on dit : tiens, pour cet abonnement-là, on se fait moins 2 centimes + 2, + 7, certainement qu'au bilan total, on arrivera peut-être à mes fameux Fr. 80'000.--. En étant plus simple, on dit on passe au vitale jaune + 2 centimes et pourquoi pas aller pour certains développements, notamment les écoles, je trouve que c'est une excellente proposition, au vital vert, c'est écrit au point III : *« soit un maintien en tarification SIG Vitale jaune, soit de passer dans une tarification encore plus active en matière d'énergie renouvelable à savoir SIG Vitale Vert après les résultats de cette étude présentés au Conseil municipal »*.

M. SPINUCCI : Si tout le monde s'est exprimé, je voudrais vous dire comment traiter cette motion. Il faudrait d'abord que vous l'acceptiez. Si tel était le cas, nous agirions en deux phases. La première phase est déjà en route auprès de l'administration, c'est-à-dire faire un catalogue exact des bâtiments du domaine administratif, mais également du domaine financier, donc les logements.

Pour chaque objet, sortir le coût actuel, consommation et le coût correspondant. Ensuite, en regard de chacun de ces coûts-là, mettre les 4 variantes possibles, le jaune, vert, bleu et mixte. Ensuite, vous déciderez, une fois ce tableau-là établi, c'est la deuxième phase de la réponse à la motion. Pour chaque objet, vous déciderez. Si vous la voulez jaune, cela coûtera pour la Mairie X francs, vous la voulez bleue, cela coûtera moins, et ainsi de suite pour tous les objets. Je comprendrai bien entendu également l'éclairage public qui est une dépense énorme, puisqu'elle dépasse les Fr. 150'000.-- par année, et ainsi, vous aurez une vision exacte des plus-values ou des moins-values. Vous ferez le bilan, en fonction de votre propre sensibilité.

M. LANCE : Mme Solioz, est-ce que vous maintenez votre proposition ?

Mme SOLIOZ : C'est clair.

M. LANCE : Pour les motionnaires, est-ce que vous considérez votre proposition comme un amendement.

M. HEIZMANN : A mon sens, je ne vois pas ce qu'elle apporte de plus par rapport au point III.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

Mme SOLIOZ : Je m'excuse mais le point III de la motion est exclusivement jaune et l'étude exclusivement verte. Si on nuance le fait que ce n'est pas exclusif et qu'on étudie la possibilité de mettre du jaune, du vert et du bleu, à ce moment-là, on n'a plus de notion d'exclusivité, et bien sûr que cela me plaît, je voterai cette motion.

M. LANCE : Je pense que nous allons voter sur la proposition de Mme Solioz. Mme Solioz est-ce que vous maintenez votre proposition ?

Mme SOLIOZ : Bien sûr.

M. HEIZMANN : En votant cet amendement par rapport au bleu, il faut être conscient qu'on ne fait rien, il n'y a aucun acte puisqu'on paiera l'énergie moins chère. Donc, il n'y a pas une volonté politique de dire : on paie un peu plus pour investir soit ici sur le plan local, soit en passant sur la verte sur la totalité des productions d'énergie alternative. Pour moi, la bleue n'a strictement rien en terme de volonté politique, c'est pour cette raison qu'on ne parle pas du bleu, puisque les personnes qui n'ont même pas répondu aux SIG, elles étaient automatiquement aux tarifications bleues, donc je ne vois pas l'objet de mettre cela dans une motion qui se veut un geste politique.

Mme SOLIOZ : Je ne sais pas si vous avez bien lu ce document. Il y a 4 couleurs, dont une couleur qui s'appelle mix. La couleur mix dit clairement on ne choisit pas une énergie renouvelable qui protège l'environnement. Le bleu, le jaune et le vert sont trois énergies qui ont été labellisées, dans le but de protection de l'environnement. La bleue aussi. Il y a des entreprises qui prennent la mix, il y a des collectivités qui vont prendre la mix, il ne faut pas vous étonner, elle est dix fois moins chère. C'est tromper le lecteur de dire que le bleu qui est moins cher, on ne fait rien. La mix est beaucoup moins chère, et là, on ne fait vraiment rien.

M. LANCE : Nous allons voter sur la proposition de Mme Solioz.

La proposition est refusée par 6 pour – 13 non.

Motion acceptée par 24 oui – 2 non. (Voir Annexe).

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. ERETZIAN : Les membres de la Commission des écoles, culture et loisirs ont été invités à assister à l'assemblée générale de la villa Tacchini. Il y avait un excusé, deux présents, dont le délégué du Conseil municipal. Nous espérons qu'il y aura des sujets qui seront repris en Commission, entre autre avoir un entretien avec les éducateurs.

Le comité a lancé un appel, il a besoin de nouvelles forces dans son comité. Il nous demande d'user du bouche à oreille, car il a de la peine à trouver des membres. Si l'un d'entre nous voulait bien s'inscrire, pour entrer dans le comité, il serait vraiment le bienvenu. La priorité du comité est d'essayer de mobiliser les parents d'enfants qui fréquentent la villa afin de les sensibiliser sur leurs activités et sur les problèmes de la jeunesse.

Séance ordinaire du 20 juin 2002

M. AUGSBURGER : Je me fais le porte-parole de quelques entrepreneurs Lancéens qui ont été ravis d'être invités à la visite du stade de Genève le 7 juin dernier, mais qui, par contre, ont été choqués que, sur la demande de renseignements concernant leur entreprise, on leur demande de stipuler leur chiffre d'affaires. Même s'il est précisé que cette information ne sera pas indiquée sur le site Internet, de quel droit un employé peut-il demander des renseignements aussi confidentiels ? Le service de la taxe professionnelle n'est-il pas suffisant pour l'obtention de ces renseignements ? Il serait bien que le Conseil administratif établisse un cahier des charges aux personnes concernées.

Suite à la commission du stade de Florimont, le 11 juin 2002, nous avons été mis au courant de diverses activités sportives pratiquées au sein du collège du même nom. Parmi celles-ci, l'escrime, qui souffre d'un manque de matériel pour assurer le développement de cette activité. Je demande à la Commission des sports s'il serait possible de rencontrer le maître d'armes de cette salle et d'établir un budget de matériel qui pourrait être prêté aux élèves et financé au moins partiellement par la commune de Lancy. Si tel était le cas, de voir dans quelle mesure l'annonce de ce sport pourrait être annoncée dans le Lancéen.

M. BAERTSCHI : Dans le bilan économique et social de M. November, je viens de lire la phrase dans la boîte à idées, qui nous dit : « *créer des centres vivants dans les quartiers aménagés des lieux de rencontres* », et la page suivante : « *améliorer l'information avec les autorités et la population* ».

Je suggère que la prochaine séance du Conseil municipal à fin août se tienne sur le lieu des Palettes, là-bas où a été construit un demi-cercle, ce qui nous permettrait de tenir cette séance, qui va concerner le quartier. D'en informer aussi les gens et leur dire venez voir le Conseil municipal qui se tient près de chez vous, qui va décider de l'avenir architectural du quartier. C'est une proposition que je fais fermement, je suggère de faire ceci.

La deuxième chose, je remets au nom des Verts, à chacun des Conseillers administratifs, un rapport sur les pistes cyclables qui devaient être faites à Lancy, et au Président, en rouge, pour qu'il dise au Conseil administratif de ne pas s'endormir dessus et de mettre ceci éventuellement dans le budget 2003.

Mme CASUTT : Les habitants du chemin du Gué subissent un tapage nocturne toutes les nuits depuis les premiers rayons de soleil, ce n'est pas jusqu'à minuit, c'est jusqu'à 3 heures du matin. Je voudrais savoir s'il serait possible de faire des rondes, que quelque chose se mette en place systématiquement pour décourager ces personnes qui viennent s'installer là toutes les nuits.

Je m'adresse à M. Chobaz, vous nous avez annoncé au début du Conseil que les pavillons ne seraient pas les pavillons prévus. Est-ce que vous en avez tenue informée l'Association des habitants ?

M. CHOBAZ : Cela a été fait.

M. PEREZ IRIARTE : Concernant la réunion du groupe de proximité, j'ai une information qui me semble intéressante avant les vacances, l'initiative de Lancy Palettes a proposé à ce groupe, d'inviter 4 Conseillers d'Etat aux Palettes afin de s'entretenir avec la population, qui va un peu dans le sens de M. Baertschi. Je pense

Séance ordinaire du 20 juin 2002

qu'il va s'adresser à la commune, et ce serait bien que la proximité commence à bouger.

M. FOLLMY : J'aimerais répondre à M. Augsburgers par rapport à son intervention pour les entreprises, en lui précisant que le cahier des charges est tout à fait précis, et que la demande qui est adressée aux entreprises, par rapport au chiffre d'affaires une demande facultative, elles ne sont pas obligées de mentionner leurs chiffres d'affaires.

Par ailleurs, il y a une séparation très claire entre la taxe professionnelle et notre service de la communication.

M. LANCE : Je lève la séance.

La séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire :

François BAERTSCHI

Le Président :

François LANCE